

This report was produced by/for the National Housing Council. The analysis, interpretations and recommendations are solely those of the National Housing Council, and do not necessarily represent or reflect the official policy or position of the Government of Canada and/or Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC). The National Housing Council will have the document made accessible upon request.

La présente étude a été réalisée par ou pour le Conseil national du logement. Les analyses, interprétations et recommandations présentées sont celles du Conseil national du logement uniquement, et ne reflètent pas nécessairement la politique ou l'opinion officielle du Gouvernement du Canada ou de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le Conseil national du logement rendra le document accessible sur demande.

To obtain an accessible version of this document, please email [nationalhousingcouncil@cmhc-schl.gc.ca](mailto:nationalhousingcouncil@cmhc-schl.gc.ca) or complete the portion below and return it to the following address:

Pour obtenir une copie du document, veuillez envoyer un courriel à [conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca](mailto:conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca) ou fournir l'information ci-dessous en l'envoyant à l'adresse suivante :

The National Housing Council  
c/o Canada Mortgage and Housing Corporation  
700 Montreal Road  
Ottawa, Ontario K1A 0P7

Conseil national du logement  
a/s de Société canadienne d'hypothèques et de logement  
700, chemin de Montréal  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

**Report title • Titre du rapport**

**Name • Nom**

**\*Telephone number • N° de téléphone**

**\*Email address • Courriel**

*\*Mandatory/Obligatoire*

**Address • Adresse**

Street • rue		Apt. • app.
City • ville	Province • province	Postal code • code postal

The National Housing Council recognizes that accessibility for people with disabilities is important. If you wish to obtain this publication in an alternative format, please contact: [nationalhousingcouncil@cmhc-schl.gc.ca](mailto:nationalhousingcouncil@cmhc-schl.gc.ca)

Le Conseil national du logement reconnaît l'importance de l'accessibilité pour les personnes handicapées. Si vous désirez obtenir la publication sur un support de substitution, veuillez envoyer un courriel à [conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca](mailto:conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca)



## Conseil national du logement

*Co-cr  er le droit   un logement suffisant au Canada : Rapport interm  diaire sur ce que nous avons entendu (jusqu'  pr  sent)*

### Contexte

Le premier Conseil national du logement a   t   annonc   le 22 novembre 2020 et a commenc   ses travaux pour conseiller le ministre du Logement et de la Diversit   et de l'Inclusion sur la vision de la r  alisation progressive du droit   un logement suffisant dans le contexte canadien. Ces travaux portent sur les attentes, les obligations et les responsabilit  s du gouvernement canadien en ce qui concerne le respect de ses obligations internationales telles que reconnues dans le *Pacte international relatif aux droits  conomiques, sociaux et culturels*.

Le Conseil, par l'entremise de son groupe de travail sur la r  alisation progressive du droit   un logement suffisant, a demand     SHS Consulting et   SHIFT Collaborative de mener un laboratoire de solutions afin de d  cortiquer la question complexe consistant    tablir une vision et   trouver des recommandations tangibles en vue de la r  alisation progressive du droit   un logement suffisant au Canada. Ce processus comprend la mobilisation de diverses parties prenantes. La premi  re phase de cette mobilisation a  t   men  e aupr  s des personnes ayant une exp  rience v  cue des besoins en mati  re de logement et de l'itin  rance, ainsi qu'avec les organismes qui les soutiennent. Cette premi  re activit   de mobilisation a donn   lieu   un rapport intitul   *Co-cr  er le droit   un logement suffisant au Canada : Rapport interm  diaire sur ce que nous avons entendu (jusqu'  pr  sent)*.

###   propos du rapport

Ce rapport examine les r  sultats de 11 groupes de discussion et de 100 sondages men  s   l'  chelle nationale. Les participants comprenaient des personnes non affili  es   une organisation ou s  lectionn  es par Blue Door, le Canadian Lived Experience Network, Making the Shift (Vers un chez-soi), Covenant House Toronto, Houselink and Mainstay Housing, la Sooke Shelter Society et la Parkdale Neighbourhood Land Trust.

Des groupes de discussion plus restreints ont  t   pr  vus pour permettre des conversations plus approfondies et plus intimes avec des personnes ayant une exp  rience v  cue, afin de leur donner l'espace n  cessaire pour communiquer plus longuement leurs histoires et leurs suggestions de politiques.

### Prochaines  tapes

Une lettre contenant des recommandations g  n  rales a  t   envoy  e au ministre du Logement et de la Diversit   et de l'Inclusion pour examen, en s'appuyant sur les principales constatations, les priorit  s urgentes et les th  mes relev  s dans ce rapport et d'autres travaux entrepris par le Conseil. Un deuxi  me rapport plus d  taill   contenant des recommandations sera pr  sent   en 2023. Ce travail comprendra d'autres s  ances de mobilisation aupr  s de personnes ayant une exp  rience v  cue, de sp  cialistes des droits de la personne et du logement et de repr  sentants gouvernementaux.

Si vous avez des questions   propos de ce travail, n'h  sitez pas   envoyer un courriel au Secr  tariat du Conseil national du logement   l'adresse [conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca](mailto:conseilnationaldulogement@cmhc-schl.gc.ca).

**Mise en garde**

*Veillez noter que les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que son auteur et ne reflètent pas les opinions ou la position du Conseil national du logement, de la SCHL ou du gouvernement du Canada. Le Conseil national du logement, la SCHL et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à l'égard des opinions exprimées dans ce rapport ou des conséquences pouvant découler de l'utilisation de ce rapport ou de l'appui sur celui-ci.*

**À propos du Conseil**

*En juillet 2019, la Loi sur la stratégie nationale sur le logement est entrée en vigueur. Elle reconnaît, entre autres, qu'une stratégie nationale sur le logement appuie la réalisation progressive du droit à un logement suffisant. La Loi prévoit la création du Conseil national du logement. Ce dernier a pour mandat de conseiller le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion et de faire progresser la politique sur le logement du gouvernement du Canada et la Stratégie nationale sur le logement. S'appuyant sur l'expertise et l'expérience diverses de ses membres, le Conseil national du logement favorise la participation et l'inclusion dans l'élaboration de la politique sur le logement grâce à la diversité de ses membres et à la mobilisation des collectivités.*



# Co-cr er le droit   un logement suffisant au Canada

Rapport interm diaire sur ce que nous avons  
entendu (jusqu'  pr sent)

Juin 2022

*Ce rapport a  t  pr par  pour le Conseil national du  
logement par SHS Consulting et SHIFT Collaborative.*



## Note au lecteur

Le présent rapport provisoire donne ***un aperçu préliminaire de l'initiative Co-Créer le droit à un logement suffisant au Canada***. Ce document met en évidence ce que nous avons entendu jusqu'à présent de la part de personnes au Canada ayant une expérience vécue du besoin de logement et de l'itinérance.

---

*Il existe de nombreux groupes dont la voix n'a pas encore été saisie dans la recherche présentée. Ce travail est loin d'être terminé — nous en sommes aux premières étapes d'un processus participatif visant à formuler des recommandations complètes au gouvernement fédéral sur la voie de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada.*

# Table des matières

Partie 1 • Introduction	13
Partie 2 • Méthodologie	17
Partie 3 • Expériences actuelles	22
Partie 4 • Une vision de l'avenir	30
Partie 5 • Les orientations du changement	41
Partie 6 • Conclusions et prochaines étapes	57
Annexe • Matériaux supplémentaires	60

## RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

Les auteurs du rapport reconnaissent la contribution de plusieurs peuples autochtones qui ont participé à cette initiative jusqu'à présent.

Bien que notre travail se soit déroulé virtuellement, l'équipe de SHS Consulting reconnaît que la terre sur laquelle nous travaillons est le territoire traditionnel de nombreuses nations, notamment les Mississaugas de Credit, les Anishnabeg, les Chippewa, les Haudenosaunee et les Wendat, et qu'elle abrite aujourd'hui de nombreux peuples inuits, métis et des Premières Nations. Nous reconnaissons également que Toronto est couverte par le Traité 13 avec les Mississaugas de Credit.

L'équipe du projet SHIFT reconnaît et respecte les peuples *lək'wəŋən* sur le territoire traditionnel desquels se trouvent les consultants ainsi que les peuples Songhees, Esquimalt et *W̱SÁNEĆ*. Leurs relations historiques avec la terre se poursuivent à ce jour.

Nous continuerons à travailler à l'intégration des voix et du leadership autochtones dans cette initiative.

# Partie 1 ● Introduction

---

Cette section présente une introduction à l'initiative *Co-crée le droit à un logement suffisant*, les définitions clés du projet, les résultats escomptés du projet et un guide pour la lecture de ce rapport.

## **Terminologie**

- Dans le présent document, nous utilisons le terme **«participants»** pour désigner les personnes engagées dans l'enquête organisationnelle ou les groupes de discussion d'experts du vécu.
- Nous utilisons les termes **«répondants à l'enquête»** et **«participants aux groupes de discussion»** pour faire référence aux voix de ces participants spécifiques.
- Nous utilisons l'acronyme **«R2AH»** comme forme courte pour le **droit à un logement suffisant**.
- Tout au long de ce document, nous faisons référence à l'initiative **Co-Créer le droit à un logement suffisant au Canada** en utilisant les termes «cette initiative» ou «ce projet».

# Introduction

**Co-créer le droit à un logement suffisant au Canada** est une initiative pancanadienne du Conseil national du logement (CNL), dirigée par le CNL en collaboration avec SHS Consulting et SHIFT Collaborative.

L'objectif de cette initiative est de soutenir les efforts actuels de la CNL en vue de réaliser le droit à un logement suffisant au Canada au fil du temps. Plus précisément, ce projet vise à :

- Plonger dans les perspectives des gens à travers le Canada sur la façon dont ce droit peut être réalisé.
- Identifier les moyens pour le gouvernement fédéral de travailler vers cet objectif; et
- Élargir la conversation à d'autres parties prenantes et niveaux de gouvernement.

Pour ce faire, nous nous engageons auprès d'un large éventail de personnes et d'organisations, notamment les personnes les plus touchées par les difficultés de logement et l'absence de domicile fixe, les experts en droits de la personne et en logement, et les différents niveaux de gouvernement. Ce processus a débuté en février 2022 et se poursuivra jusqu'en mars 2023.

## Qu'est-ce que la réalisation progressive du droit à un logement suffisant?

Selon les Nations Unies et le droit international des droits de la personne, le **droit à un logement suffisant** revient à reconnaître que tous les individus ont le «**droit de vivre quelque part en sécurité, en paix et dans la dignité** ». Pour cela, il faut répondre à des normes d'adéquation, notamment la sécurité juridique de l'occupation, le caractère abordable, l'habitabilité, la disponibilité des services et des matériaux, l'accessibilité, l'emplacement et l'adéquation culturelle.

La réalisation progressive fait référence à l'obligation énoncée à l'article 2 (1) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), qui demande aux États « d'agir ... Au **maximum des ressources dont ils disposent**, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives ».

## Quels sont les engagements et les responsabilités du Canada?

La Loi sur la stratégie nationale du logement (SNL) aligne le Canada sur les normes internationales, qui exigent que le droit au logement suffisant soit assuré non seulement par des politiques et des programmes, mais aussi par une surveillance indépendante et l'accès à des audiences et à des recours efficaces. La loi sur la SNL le fait par le biais d'un modèle unique qui ne s'appuie pas sur les tribunaux, mais sur des mécanismes alternatifs, accessibles et participatifs qui donnent une voix et un rôle significatifs aux titulaires de droits et prévoient des enquêtes, des audiences et des recommandations pour assurer le respect de l'engagement envers le droit à un logement suffisant (L'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance , 2019).

L'analyse documentaire commandée par le Conseil National du logement (CNL), préparée par le Réseau National du droit au logement, fournit des détails supplémentaires sur les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de mise en œuvre du droit à un logement suffisant.

## Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

### Créer une vision fondamentale et une feuille de route pour réaliser le droit à un logement suffisant au Canada.

Cette initiative vise à forger une voie pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant au Canada, centrée sur les désirs et les attentes des experts du vécu et éclairée par d'autres intervenants du système.

### Fournir des recommandations au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion.

Bien que le présent rapport contienne des informations préliminaires tirées des engagements pris à ce jour, ce processus débouchera sur des recommandations plus concrètes quant aux mesures que le gouvernement du Canada peut prendre pour mener la transformation vers la vision collective des intervenants. À la suite d'autres engagements, un rapport contenant des recommandations détaillées sur ce processus sera achevé en 2023.

## En quoi ce projet est-il différent des conversations précédentes sur le logement au Canada?

Ce projet vise à :

- Faire passer la conversation sur le droit à un logement suffisant des espaces académiques et techniques à la vie quotidienne des gens au Canada.
- Adopter une approche participative qui se concentre sur l'amplification des voix des détenteurs de droits, en particulier ceux qui ont une expérience vécue du besoin de logement et du sans-abrisme.
- Engager les gens à explorer le logement en tant que droit de la personne d'une manière qui mène à la compréhension et à l'action, en allant au-delà des consultations sur les obstacles.
- Adopter une approche systémique en impliquant un ensemble diversifié de parties prenantes.
- Fournir des recommandations pour un ensemble de solutions qui peuvent créer des changements profonds dans le système de logement vers la réalisation du droit à un logement suffisant.

## Comment ce projet complète-t-il les autres travaux du CNL?

Le Conseil national du logement a identifié trois domaines prioritaires pour 2021 à 2022. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des travaux entrepris par le groupe de travail sur la **réalisation progressive du droit à un logement suffisant**, en plus des travaux du Conseil sur l'**amélioration de la stratégie nationale du logement** et le **logement des autochtones urbain, rural et nordique**.

### Défi primordial

*Cette initiative est axée sur le défi primordial suivant :*

**Comment pouvons-nous développer une vision collective et des voies vers la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada en co-crédant de nouvelles interventions politiques et des opportunités de partenariat au niveau national?**

# Lire ce rapport

## Format du rapport

Le rapport commence par un aperçu de la méthodologie utilisée et des conversations avec les personnes ayant une expérience vécue et les organisations communautaires à ce jour. Les commentaires reçus jusqu'à présent sont présentés dans trois chapitres :

### Partie 3 • Expériences actuelles

*Un aperçu des défis actuels en matière de logement et des expériences des titulaires de droits au Canada, mettant en évidence les lacunes du système actuel.*

### Partie 4 • Une vision de l'avenir

*Une vision de ce à quoi pourrait ressembler l'avenir préféré des gens au Canada, y compris ce que les gens ressentiraient et les changements qui nous amèneraient à un endroit différent d'aujourd'hui.*

### Partie 5 • Les orientations du changement

*Une proposition d'approches, de critères de réussite, d'actions préliminaires et d'orientations pour le changement.*

## Un regard sur « ce que nous avons entendu » jusqu'à présent

Ce rapport doit être lu comme un résumé des premières observations que nous avons entendues des participants. Avec ce document, nous espérons brosser un tableau général de ce que les personnes au Canada ayant des expériences vécues et apprises affrontent, pensent et ressentent à propos du droit à un logement suffisant.

**Ce tableau est préliminaire et n'inclut pas tout ce que nous avons entendu ou toutes les perspectives**, mais il y a un fort sentiment que les gens recherchent des actions et des interventions audacieuses. La cinquième partie du rapport présente quelques orientations possibles pour élaborer des recommandations plus complètes et les premières mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre **aujourd'hui** pour créer les conditions nécessaires à l'adoption des recommandations à venir.

De plus amples informations sur les limites et les lacunes de notre engagement à ce jour sont disponibles dans la section Méthodologie.

## À NOTER

### Pourquoi ce rapport est-il si long?

Tous les efforts ont été faits pour créer un rapport clair et concis sur ce que les participants nous ont dit jusqu'à présent. Notre intention n'est pas de créer «un autre long rapport» sans action significative.

La longueur de ce rapport nous permet de :

- Mettre en évidence les nombreux points de vue, facettes et éléments des diverses expériences de logement rencontrées en honorant le large éventail d'histoires et de commentaires que nous avons recueillis auprès des participants.
- Mettre en évidence la complexité des défis à relever aujourd'hui - ils ne sont pas mutuellement exclusifs et sont liés à de nombreux déterminants sociaux de la santé.
- Ouvrir une première voie, en reconnaissant que les étapes à franchir ne seront pas linéaires - nous avons besoin d'une série d'actions et d'approches pour travailler ensemble.

# Partie 2 ● Méthodologie

---

Cette section donne un aperçu du calendrier du projet, de l'enquête organisationnelle et du groupe de discussion avec des experts du vécu.

Les limites, les lacunes de la recherche et notre approche pour combler ces lacunes dans les phases ultérieures du travail sont incluses.

# Processus

Le visuel ci-dessous donne un aperçu du processus prévu pour cette initiative, en mettant l'accent sur la phase de découverte, qui vise à comprendre le système actuel et les possibilités de faire progresser le droit à un logement suffisant au Canada.

Comme ce travail n'en est qu'à ses débuts, ce rapport sur ce que nous avons entendu présente les résultats préliminaires de nos premiers engagements : une enquête diffusée auprès des organisations travaillant avec des personnes ayant une expérience vécue et une série de conversations initiales avec des experts du vécu à travers le Canada.



# Enquête organisationnelle

## À propos de l'enquête

Ce rapport périodique met en évidence les thèmes émergents d'une enquête nationale menée auprès d'organisations à travers le Canada axées sur le logement, l'itinérance et les droits de la personne, ou un domaine connexe.

Le sondage a été envoyé à **175** organisations à travers le Canada. L'enquête a également été diffusée par le biais de près de **10** autres bulletins de réseaux (par exemple, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, etc.)

L'enquête était présentée en anglais et en français et contenait **32 questions**, sous les principaux thèmes suivants :

- Votre vision pour réaliser le droit à un logement suffisant;
- Le rôle que vous souhaitez donner au gouvernement; et
- Alimenter une approche pour s'engager avec des experts du vécu.

## Réponses

La réponse à l'enquête organisationnelle a été très forte, soulignant le niveau d'intérêt et de préoccupation sur ce sujet. Sur une période de deux semaines et demie, nous avons reçu environ 100 questionnaires partiellement remplis et environ 60 répondants qui sont allés jusqu'au bout de l'enquête.

### Domaines d'intervention

Les organisations qui ont répondu à l'enquête ont identifié les domaines d'intérêt suivants :

- 50 % se sont identifiés comme un **fournisseur de services de soutien**;
- 47 % se sont identifiés comme une **organisation de défense des intérêts ou un organisation communautaire**;
- 31 % se sont identifiés comme **opérateur de logement** (y compris abordable, avec accompagnement, transitoire et d'urgence);
- 17 % sont identifiés comme de la **recherche**;
- 7 % se sont identifiés comme un **promoteur immobilier**
- 20 % se sont identifiés comme **autres**.

Le plus grand nombre de répondants soutient les **personnes sans-abri** (39 organisations), suivies par les personnes ou les familles à revenu faible ou modeste, les personnes handicapées, y compris celles qui ont besoin de soutien, les femmes et les enfants fuyant la violence domestique, les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale, la santé mentale et les dépendances, puis les peuples autochtones (14 organisations), les jeunes, les groupes racialisés, les personnes âgées, les parents isolés, les nouveaux arrivants, les 2SLGBTQIA+, les réfugiés et les demandeurs d'asile, les anciens combattants et les soignants.

### Portée géographique

Nous avons reçu des réponses de presque toutes les provinces et territoires du Canada, à l'exception du Nouveau-Brunswick, du Nunavut et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Parmi les réponses reçues, 15 répondants ont indiqué qu'ils desservent les personnes vivant dans des communautés rurales et éloignées au Canada. Douze organisations opèrent à l'échelle nationale. Le plus grand nombre de réponses provenait de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

La section du présent rapport consacrée aux lacunes de la recherche met en évidence les lacunes que nous espérons combler dans les futures phases de travail.

## Groupes de discussion avec des experts du vécu

### À propos des groupes de discussion

Onze (11) groupes de discussion ont été organisés virtuellement via Zoom en avril 2022, avec 57 participants.

Chaque groupe de discussion a duré environ une à deux heures. La taille des groupes de discussion variait de 1 à 13 personnes par session, les salles de réunion étant utilisées pour les sessions comptant plus de cinq (5) participants (ce qui permet un ratio maximum de cinq participants pour chaque paire de preneurs de notes et d'animateurs).

Les groupes de taille réduite nous ont permis d'avoir des conversations plus profondes et plus intimes avec des experts du vécu sur les sujets suivants :

- Les expériences actuelles et passées des experts du vécu;
- Leurs visions du droit à un logement suffisant au Canada; et
- Leurs idées pour parvenir à cette vision, y compris le rôle des décideurs (gouvernements).

Le guide des groupes de discussion se trouve en annexe du présent rapport.

### Qui a participé aux groupes de discussion?

Organisation	Contexte	Experts du vécu
Blue Door	sans-abri	13
Réseau canadien d'experts du vécu	sans-abri	8
Making the Shift (A Way Home)	sans-abri	7
Covenant House Toronto	le sans-abrisme chez les jeunes	4
Houselink et Mainstay Housing	logement supervisé pour la santé mentale et les toxicomanies	4
Société de refuge de Sooke	sans-abri	7
Fiducie foncière du quartier de Parkdale	les ménages à revenus faibles et modestes	6
Personnes non affiliées	National, éventail de perspectives	8
<b>Total des participants</b>		<b>57 participants</b>

### Processus de recrutement

#### Mars 2022

Nous avons contacté des organisations et des réseaux dans tout le Canada (en même temps que l'enquête).

Les organisations ont répondu qu'elles souhaitaient coordonner un groupe de discussion avec des experts du vécu avec lesquels elles sont en relation ou qu'elles servent.

Les organisations choisissent un créneau horaire et recrutent jusqu'à 12 participants pour la session.

#### Avril 2022

Sept (7) groupes de discussion d'organisations sont organisés, le personnel étant présent pour fournir un soutien si nécessaire. En outre, quatre groupes de discussion plus restreints ont été organisés avec des experts du vécu (non liés à des organisations).

# Limitations et lacunes

## Contraintes

- Le temps était limité pour coordonner et organiser la première série de groupes de discussion avec des experts du vécu. Les groupes de discussion et le sondage ont eu lieu en 2,5 semaines, ce qui signifie qu'il y avait probablement des participants et des groupes qui auraient aimé remplir le sondage ou participer à un groupe de discussion, mais qui n'ont pas pu le faire dans un délai aussi court.
- En plus des sept (7) organisations qui ont aidé à organiser un groupe de discussion et des huit (8) experts individuels qui se sont proposés, plus de 50 autres organisations et individus ont exprimé leur intérêt à participer à un titre ou à un autre.
- Les sessions des groupes de discussion ont eu lieu sur Zoom, ce qui a pu présenter des obstacles à la participation pour certains. Bien que la technologie ait bien fonctionné lors des sessions, le fait de mener des engagements dans un cadre virtuel peut limiter l'établissement de relations et la fluidité du dialogue.
- En raison de la nature de l'hébergement des groupes de discussion, il se peut qu'il n'y ait pas eu suffisamment d'espace et de temps pour que tous les experts vécus puissent contribuer de manière égale à chaque session. De plus, certaines personnes peuvent ne pas s'être senties à l'aise de partager des expériences spécifiques dans un contexte de groupe.

## Participation à date

Certains points de vue critiques n'ont pas encore été saisis de manière suffisante dans les groupes de discussion d'experts vécus. Le tableau suivant donne un aperçu des données démographiques autodéclarées dans les groupes de discussion et l'enquête. Veuillez noter que pour protéger les renseignements personnels des personnes, les animateurs n'ont pas demandé aux participants des groupes de discussion de s'identifier comme faisant partie de ces groupes. Certains participants ont choisi d'offrir cette information pendant le groupe de discussion. Parmi les participants aux groupes de discussion et à l'enquête, 90 des 117 répondants se sont identifiés d'une manière ou d'une autre.

Populations ayant le plus grand besoin de logement	%
Personnes sans domicile fixe	59 %
Individus ou familles à revenus faibles ou modestes	49 %
Santé mentale et dépendances	23 %
Personnes handicapées	19 %
Personnes âgées	18 %
Peuples autochtones	18 %
Groupes racialisés	13 %
2SLGBTQIA	12 %
Jeunes	9 %
Personnes souffrant de troubles de développement	8 %
Aidants familiaux	7 %
Femmes et enfants fuyant la violence domestique	6 %
Personnes impliquées dans le système de justice pénale	4 %
Nouveaux arrivants	4 %
Parents isolés	3 %
Anciens combattants	2 %
Réfugiés et demandeurs d'asile	2 %

*Ce tableau montre le pourcentage de répondants aux groupes de discussion et à l'enquête qui ont choisi de s'identifier sous chaque catégorie, par rapport aux 90 participants qui ont choisi de divulguer au moins une de ces catégories.*

En plus des populations indiquées dans le tableau, les géographies suivantes ont le plus petit nombre de représentants inclus à ce jour :

- Québec
- Territoires du Nord-Ouest
- Nunavut
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Île-du-Prince-Édouard
- Saskatchewan

Au cours des prochaines phases de cette initiative, il y aura d'autres occasions de combler ces lacunes dans la participation.

Pour en savoir plus sur notre approche visant à combler ces limites et ces lacunes, consultez la section Conclusions et prochaines étapes du présent rapport.

# Partie 3 ●

## Expériences actuelles

---

Cette section résume les expériences actuelles telles que décrites par les personnes ayant une expérience vécue du besoin de logement et du sans abris.

Ces expériences sont classées en fonction de celles qui mettent l'accent sur **l'urgence d'aujourd'hui**, la nécessité de **préserver et d'améliorer ce que nous avons**, et l'évolution souhaitée vers la **résilience pour demain**.

# Expériences actuelles du droit à un logement suffisant au Canada

## Qu'est-ce qui rend cela difficile?

La réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada est l'un des défis les plus critiques et les plus exigeants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en tant que pays.

Les participants aux groupes de discussion et aux sondages de partout au Canada ont partagé leurs expériences avec un système qui laisse actuellement tomber de nombreuses personnes au Canada.

Trois thèmes sont ressortis comme étant des défis importants qui rendent difficile le changement du système actuel pour atteindre l'avenir souhaité du droit à un logement suffisant pour tous au Canada.

### L'urgence actuelle

**Il est urgent de résoudre les problèmes d'aujourd'hui.** La gravité et l'urgence des lacunes actuelles soulignent la nécessité de se concentrer sur leur résolution : des vies humaines sont en jeu aujourd'hui.

### Préserver ce que nous avons

**Tout en nous attaquant aux problèmes d'aujourd'hui, nous devons également mettre un terme à un retour en arrière continu.** Il est nécessaire de suivre le rythme du changement pour freiner la détérioration des situations de logement des personnes qui en ont un.

### La résilience pour demain

**Enfin, nous devons passer à un système résilient pour l'avenir.** Il est nécessaire d'avoir une vision à long terme tout en répondant aux besoins urgents d'aujourd'hui.

## Écouter les gens au Canada

Dans cette section, nous fournissons :

- Un aperçu de chacune de ces réalités
- Les lacunes qu'ils présentent dans la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada
- Les expériences personnelles vécues résultant de ces lacunes

À partir de ces expériences vécues, nous commençons à révéler une série de tensions, d'inadéquations et d'obstacles que nous devons surmonter pour faire face à ces réalités.

Les **tensions** sont des circonstances dans lesquelles le changement dans une direction est contré par le changement dans une direction opposée, ce qui entraîne un défi persistant.

Les **inadéquations** sont des divergences entre une aspiration vers laquelle nous travaillons et les réalités des expériences vécues au Canada aujourd'hui.

Les **barrières** sont des obstacles qui s'opposent au changement.

Ces dynamiques seront explorées dans les autres tâches de la phase de découverte.

# L'urgence d'aujourd'hui

## LACUNE 1

### L'offre de logements destinés aux personnes qui en ont le plus besoin est limitée.

#### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les gens souffrent d'un manque de **logements disponibles, accessibles et abordables**. Cette lacune se traduit par une dépendance excessive à l'égard du système de refuges d'urgence. Les personnes interrogées ont fait état d'une incapacité à quitter les refuges en raison du manque d'autres options de logement - les longues listes d'attente pour les logements hors marché ont été fréquemment citées.

Les experts en la matière ont donné des exemples de la façon dont l'exigence de pièces d'identité (p. ex., talons de chèque de paie, pièces d'identité et références) limite fréquemment l'accès au logement, spécialement pour les réfugiés et les nouveaux arrivants au Canada.

Les répondants ont parlé du manque de logements et des défis uniques auxquels sont confrontées les communautés rurales et nordiques.

Plusieurs personnes ont fait remarquer que le manque général de logements abordables disponibles exerce une pression sur les refuges et les logements de transition, ce qui peut conduire à « pousser les gens hors » des logements de transition, trop tôt sans les soutiens nécessaires ou les options de logement appropriées.

« *Les gens sont victimes de nombreuses discriminations dans ma commune, qu'il s'agisse de sexisme, de harcèlement sexuel ou du fait qu'on leur dise qu'ils n'ont aucune chance sans cosignataire s'ils n'ont pas au moins 25 ans.*

– Expert du vécu

« *La stigmatisation est une barrière énorme, ce n'est pas parce que nous sommes pauvres et sans abri que nous ne pouvons pas aller plus loin - ce message doit être fort et clair.*

– Expert du vécu

« *Chaque fois que nous faisons une demande de logement, ils disent immédiatement non. Nos droits nous sont toujours retirés - ils ne devraient pas refuser des enfants, mais ils le font tout le temps. En tant qu'êtres humains, même si nous avons des animaux domestiques, nous devrions avoir droit à un logement, mais les propriétaires ne veulent pas rencontrer mes enfants. Ils les jugent et nous ne pouvons rien faire.*

– Expert du vécu

## LACUNE 2

### L'absence de choix alimente la stigmatisation et la discrimination.

#### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Pour beaucoup, les seules options de logement abordable se trouvent dans des endroits qui compromettent l'accès aux transports ou aux services et soutiens essentiels, y compris les soutiens sociaux importants. Le manque de choix de l'emplacement signifie souvent le déplacement de la communauté, de la culture ou de la famille.

Ce manque d'options disponibles alimente encore davantage la concurrence, la stigmatisation et la discrimination en matière de logement. Les exemples de ces expériences vont du NIMBY-ism (pas dans mon cour) qui empêche les développements de logements abordables à des expériences plus personnelles avec des propriétaires qui ne mettent pas de logements à la disposition des jeunes, des femmes seules avec enfants ou des personnes handicapées. En outre, les participants ont souligné des expériences de discrimination à l'égard des personnes qui défendent leurs droits en matière de logement.

## LACUNE 3

## Il existe un écart important entre les revenus et les services de soutien.

### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les revenus provenant des salaires, des aides et des suppléments ne suivent pas le rythme des loyers et des prix des logements. Cette réalité a un impact particulièrement sur les personnes à faible revenu (par exemple, le salaire minimum), les personnes recevant une aide au revenu et les personnes handicapées.

De nombreux experts du vécu ont souligné l'importance cruciale et le manque de soutiens complémentaires qui peuvent aider les gens à accéder à un logement sûr et à le conserver. En particulier, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les enfants exposés à la violence, les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale et les personnes souffrant de traumatismes, de dépendances ou de problèmes de santé mentale sont souvent confrontées à des obstacles à l'accès au logement en raison du manque de soutiens adaptés à la culture et aux traumatismes.

Pour certaines populations, comme les personnes handicapées, le manque de logements abordables et accessibles, associé à l'absence d'aides appropriées, limite l'autodétermination et perpétue une dépendance excessive vis-à-vis des soins en institution.

« Même avec des suppléments de logement, il est très difficile de trouver un lieu de vie raisonnable pour une personne ayant une déficience intellectuelle, compte tenu de son revenu limité, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

– Répondant à l'enquête

« Certaines personnes peuvent avoir besoin d'un soutien pendant une longue période, mais nous nous efforçons de sortir les gens des services sociaux le plus rapidement possible plutôt que d'en faire une question de guérison.

– Expert du vécu

## Préserver ce que nous avons

### LACUNE 4

**Pour ceux qui ont un logement, les situations peuvent être inadéquates.**

#### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les personnes qui disposent aujourd'hui d'un logement abordable peuvent continuer à être privées de leur droit au logement en raison d'un manque de choix, de contrôle et de dignité dans leur logement.

Le manque d'accessibilité financière et les obstacles à l'accès au logement ont souvent pour conséquence que les personnes vivent dans des conditions et des lieux inadéquats ou dangereux sans possibilité de recours pour remédier à leur situation. En particulier, de nombreuses personnes ne peuvent accéder qu'à des logements qui ne sont pas adaptés à leurs besoins en matière de santé physique ou mentale. Les personnes interrogées ont partagé des expériences diverses, soulignant comment le manque de choix et de contrôle sur leur logement les a amenées à vivre dans des conditions inadéquates, souvent stressantes ou dangereuses, qui compromettent leur santé et leur bien-être. Cela peut souvent entraver davantage l'accès des personnes à un logement approprié.

Dans le cadre de l'enquête, 41 % des organisations ont indiqué que l'habitabilité était un obstacle ou un obstacle important le plus souvent rencontré. Dans de nombreux cas, les personnes rencontrent des problèmes d'habitabilité en conjonction avec le stress lié à des obstacles tels que l'abordabilité et l'accessibilité. Ces lacunes entraînent des facteurs de stress supplémentaires, comme le manque de sécurité.

Les participants ont parlé de l'intersection entre le droit au logement et les droits des autochtones et du fait que les communautés autochtones sont confrontées à des défis disproportionnés en matière de logement et d'itinérance en termes d'accès au logement et d'habitabilité. Cette expérience mérite une exploration et une attention beaucoup plus approfondies.

« *Le refuge de Whitehorse n'offre pas une sécurité suffisante ni d'espace les uns par rapport aux autres. Nous avons reçu de nombreuses plaintes pour violence, agressions, vols, etc. J'ai également reçu des plaintes concernant des personnes forcées de vivre dans des logements non sécurisés, par exemple des maisons percées de plusieurs gros trous dans lesquels la neige pénètre.*

– Répondant à l'enquête

### LACUNE 5

**Il existe peu de mécanismes efficaces pour faire valoir son droit au logement.**

#### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Il y a un manque de protection juridique et de recours accessibles pour les personnes dont le droit à un logement suffisant a été violé. De nombreuses personnes ont cité l'absence de législation protectrice et de soutien juridique accessible comme des lacunes critiques dans tout le pays.

De plus, il y a un manque d'information sur les services de logement. La complexité des programmes de logement et le manque d'orientation ou de soutien à la navigation sont des obstacles courants à la recherche et au maintien d'un logement suffisant.

« *Il n'y a pas d'aide juridique pour les locataires. Trois avocats sont partis, ce qui fait que nous n'avons personne qui s'occupe du droit des pauvres et aucun autre service juridique pour nous aiguiller. Le manque d'avocats qui sont prêts à aider les locataires à faibles revenus.*

– Répondant à l'enquête

## LACUNE 6

## L'inaction face aux mouvements de recul accroît la précarité de l'occupation pour beaucoup.

### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les répondants à l'enquête et aux groupes de discussion ont parlé de l'absence de réglementation rendant les propriétaires responsables de la sécurité d'occupation au Canada. Cela a été identifié comme un facteur critique empêchant le droit à un logement suffisant.

En lien avec les lacunes soulignées dans la section **Urgence actuelle**, l'absence de mesures visant à réduire l'incidence des expulsions (en raison d'arriérés liés à des « augmentations supérieures à la ligne directrice » et d'autres facteurs) et d'apprivoiser la nature concurrentielle du marché du logement, en particulier pour les personnes les plus démunies, continue de perpétuer des situations de logement qui peuvent se détériorer et avoir un impact important sur la vie d'une famille

« J'avais un appartement, et c'était entre moi et un autre couple, j'avais le premier et le dernier mois de loyer et nous étions excités, mais j'ai entendu que l'autre couple offrait une année complète de loyer donc j'ai perdu.

– Expert du vécu

« En Alberta, il n'y a pas de limite à l'augmentation du loyer par un propriétaire. À Lethbridge, un propriétaire a augmenté le loyer de 675 \$ à 800 \$ pour une garçonnière qui n'est équipée que d'une plaque chauffante et d'un réfrigérateur de la taille d'un dortoir.

– Expert du vécu

« Les rénos-éviictions sont en augmentation, et de plus en plus du type qu'il n'y a pas de raisons légales de contester. (c.-à-d. pas de problèmes de mise en demeure, plus de rapports sur l'intimidation des locataires).

– Expert du vécu

« Faites en sorte que la loi interdise aux propriétaires de discriminer en raison d'un handicap ou de la différence - il n'y a aucune raison pour que quelqu'un soit discriminé. Nous sommes tous pareils. Certains d'entre nous n'ont pas de chance à un moment donné, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas nous reconstruire pour aider quelqu'un d'autre.

– Expert du vécu

« Le pouvoir du secteur privé (par exemple, les propriétaires et les promoteurs immobiliers) au sein du système de logement, et la privatisation des propriétés de logements auparavant non marchands est un problème important.

– Expert du vécu

### METTRE EN LUMIÈRE

**La « financiarisation du logement » a été citée comme l'un des principaux obstacles à la réalisation du droit à un logement suffisant par les répondants à l'enquête et les experts du vécu.**

On comprend de mieux en mieux que l'un des principaux objectifs de notre système actuel est de générer de la richesse en maximisant les rendements pour les ménages et les investisseurs institutionnels dans le domaine du logement. Par exemple, l'augmentation du coût des terrains et des logements qui sont communément perçus comme des indicateurs positifs de croissance dans notre système financier actuel.

Cette fonction sous-jacente est considérée comme étant fondamentalement en contradiction avec les objectifs du logement en tant que droit de la personne, et a été identifiée comme contribuant, ou liée, à un certain nombre d'autres obstacles que les personnes interrogées rencontrent, notamment l'augmentation des prix des logements, la réduction de la sécurité d'occupation et la diminution de l'offre de logements locatifs abordables et en dessous du marché.

## La résilience pour demain

### LACUNE 7

#### **Les règles et les mentalités rigides font obstacle au changement.**

##### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les règlements, les codes du bâtiment, les limites de zonage et d'autres restrictions légales limitant l'accès aux terres publiques ou traditionnelles ont été cités comme des obstacles courants empêchant la mise en place d'options de logement plus diversifiées (p. ex. petites maisons, fourgonnettes), qui ont le potentiel d'accroître l'accès au logement dans les communautés où les options de logement abordable sont limitées.

En outre, les règles relatives aux subventions au logement et au revenu rendent difficile l'accès à un logement qui répond à leurs besoins personnels ou culturels, par exemple lorsqu'il existe des restrictions concernant la cohabitation avec des colocataires ou la pratique de pratiques culturelles chez soi.

### LACUNE 8

#### **Il existe un sentiment d'impuissance face à la dégradation de la situation du logement.**

##### LES EXPÉRIENCES VÉCUES

Les participants ont décrit les lacunes importantes du droit à un logement suffisant, y compris l'abordabilité, comme s'aggravant plutôt que s'améliorant dans leurs communautés. L'abordabilité a été identifiée comme le principal obstacle au droit au logement au Canada. Parmi les organisations interrogées, 88 % ont estimé que l'abordabilité constituait un obstacle ou un obstacle important pour leurs membres.

Les participants ont partagé leur sentiment d'impuissance, car ils sont exclus des opportunités de création de richesse dans le domaine du logement, qui pourraient les sortir de la pauvreté et les aider à atteindre une stabilité à plus long terme.

Les participants ont cité une tendance croissante à l'embourgeoisement et à la financiarisation du logement, contribuant à la perte d'options de logement abordables déjà limitées, et au déplacement de personnes qui sont obligées de chercher un logement loin de leur communauté et de leurs soutiens sociaux.

Un répondant à l'enquête a noté que les clients éprouvaient «un sentiment d'inadéquation et la conviction qu'en raison de leurs choix de vie, ils n'auront pas droit à un logement convenable ou ne seront pas en mesure de le conserver». Un autre a observé que davantage de «personnes se sentent désespérées» et que «presque toutes les personnes que je rencontre à un moment ou à un autre disent «à quoi bon, ils ne me loueront pas ou cela ne changera rien».

Ces expériences négatives s'accompagnent d'une perte de confiance dans la capacité des gouvernements à apporter des changements significatifs.

« Il y a un règlement à Whitehorse qui stipule que vous devez construire une maison de taille minimale - je connais quelqu'un qui voulait construire une maison de 800 pieds carrés sur son propre terrain, mais il n'a pas été autorisé à le faire parce qu'elle n'était pas assez grande pour le code du bâtiment pour ce terrain.

– Expert du vécu

## Points de vue sur les progrès du gouvernement fédéral

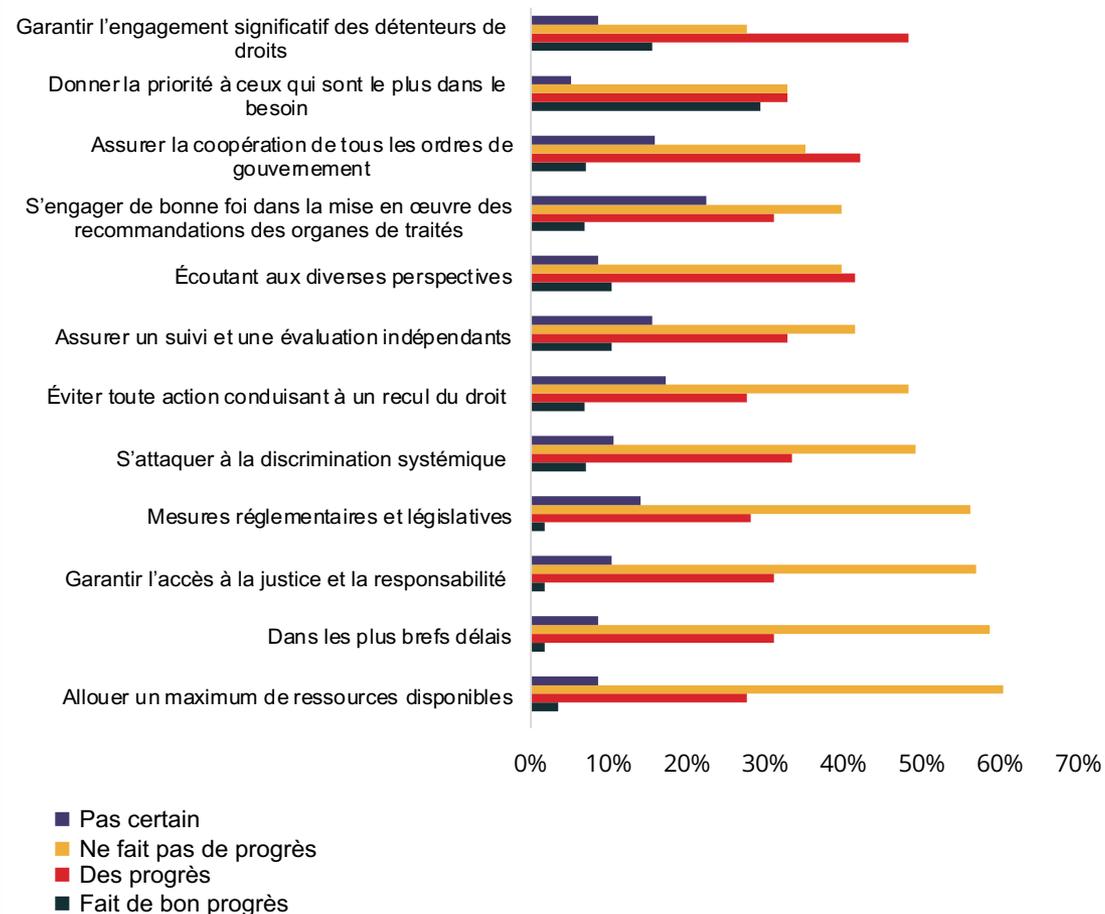
Dans le cadre de l'enquête auprès des organisations non gouvernementales, les répondants étaient invités à indiquer dans quelle mesure, selon eux, le Canada s'acquitte actuellement des principales responsabilités gouvernementales décrites dans l'analyse documentaire du Conseil national du logement pour 2022. Cette page donne un aperçu de ces réponses.

### Absence de progrès visibles

Dans plusieurs domaines, la majorité des personnes interrogées ont indiqué l'absence de progrès visibles. Il s'agit notamment de l'investissement du maximum de ressources disponibles (60 %), de la réalisation progressive de la R2AH dans les meilleurs délais (59 %), de l'accès à la justice et à la responsabilité (57 %) et de la réglementation des acteurs privés (56 %).

Il y avait un lien clair entre le manque de progrès sur ces éléments et les expériences fournies par les groupes de discussion des experts du vécu, comme décrit dans les diapositives précédentes de cette section.

Selon vous, dans quelle mesure le Canada s'acquitte-t-il de ces responsabilités?



Source : Enquête sur les organisations non gouvernementales

## Partie 4 ● Une vision de l'avenir

---

Cette section présente une vision de l'avenir - ce qu'un **avenir préféré où nous réalisons progressivement le droit à un logement suffisant** ressentirait pour les gens et ce à quoi il ressemblerait sur le terrain.

Sont également inclus les changements qui nous mèneraient à ce futur - un système radicalement différent de celui d'aujourd'hui.

# Une vision pour l'avenir

## Co-cr er une vision de l'avenir souhait 

Lors de nos entretiens avec des experts du v cu et des repr sentants d'organisations et de r seaux, nous avons demand  aux gens d'imaginer un  tat futur o  le Canada s'acquitte pleinement de ses obligations en mati re de r alisation progressive du droit   un logement suffisant. Les participants ont d crit ce que cette vision impliquerait.

Par le biais de discussions et par  crit, les gens ont fourni divers exemples de ce que serait leur avenir souhait ,   quoi il ressemblerait et comment il agirait. Ces id es allaient de r sultats concrets et mesurables en mati re de logement   des  l ments moins tangibles indiquant un monde o  le droit   un logement suffisant est d fendu et maintenu.

Gr ce aux informations recueillies aupr s des participants, nous avons identifi  trois cat gories de souhaits pour l'avenir :

- Exp riences qualitatives des personnes (se sentir comme)
- Observations dans les communaut s (ressemble  )
- Les changements n cessaires qui ont eu lieu pour garantir un logement pour tous (agir comme)

Sur la base de ces apprentissages, nous esp rons brosser un tableau de la vision collective de l'avenir du droit au logement suffisant au Canada dans une perspective personnelle, communautaire et syst mique.

**Imaginez un avenir o  le droit   un logement suffisant a  t  r alis ...**

**  quoi ressemble cet avenir pour les gens?**

**  quoi ressemble cet avenir sur le terrain?**

**En quoi ce futur est-il diff rent d'aujourd'hui?**

# Expériences des gens

## À quoi ressemble cet avenir pour les gens?

### Sentiment de sécurité, de paix et de dignité

Les experts du vécu ont décrit le sentiment de sécurité comme une stabilité à long terme pour les personnes et leur famille : ne pas vivre dans la  **Crainte de perdre son logement** et savoir qu'il y a une  **place pour chacun**, quels que soient ses revenus ou sa situation. Cela implique également de se sentir  **physiquement en sécurité** et protégé chez soi.

Vivre en paix signifie que l'on peut se retirer dans son  **espace privé**, fermer la porte et se laisser aller. Dans la vie quotidienne, les gens peuvent se détendre et se concentrer sur d'autres choses, au lieu de  **se préoccuper du logement** ou de dépenser de l'énergie à essayer de faire  **respecter leurs droits**.

De nombreux participants ont également mentionné le sentiment de dignité que procure le fait d' **avoir sa propre maison**, ce qui entraîne un plus grand sentiment de bien-être et une meilleure qualité de vie.

### Sens de l'action, du choix et du contrôle

Dans le futur souhaité, les gens seraient en mesure de choisir  **où ils vivent** et dans quel  **type de logement**. Ce sentiment d'autonomie et de choix comprend également la  **liberté de mouvement**, par opposition au sentiment d'être lié à un endroit particulier.

**Les femmes et les personnes de genre différent** qui  **subissent des violences** auraient l'impression d'avoir la possibilité de quitter une situation dangereuse ou de supprimer la violence de leur foyer.

### Sentiment de possibilité et d'espoir pour l'avenir

Dans un monde où le logement et les autres besoins fondamentaux des gens sont satisfaits, les participants ont envisagé d'avoir les  **bases nécessaires pour travailler sur leurs problèmes et leurs priorités** dans leur vie.

Qu'il s'agisse de travailler sur les problèmes de santé mentale et de toxicomanie ou de chercher un emploi, les gens ont vu des  **possibilités d'améliorer leur vie**. Avec la sécurité, la paix et la dignité dans le logement, les gens auraient un sentiment d' **estime de soi**, ainsi que  **des espoirs et des rêves pour ce que leur vie leur réserve**.

### Sentiment d'appartenance et de connexion à la communauté et au lieu.

Les participants ont exprimé le désir de se sentir  **acceptés et respectés** par leur famille, leurs pairs et leur communauté, ainsi que le sentiment de  **contribuer** à la communauté où ils vivent.

# Constatations dans les communautés

## À quoi ressemble cet avenir sur le terrain?

### Des possibilités de logements adéquats pour tous

Les communautés disposeraient d'une gamme de types de logements diversifiés, avec des options abordables adaptées à divers besoins et durables pour la planète. Les gens auraient accès aux biens, aux services et aux aides dont ils ont besoin dans leur communauté.

### Moins de recours aux abris

Tout le monde aurait accès à un logement suffisant et abordable; il y aurait moins besoin de refuges d'urgence tels qu'ils existent aujourd'hui.

### Les gens sont impliqués dans leur communauté

Grâce à la sécurité du logement, les individus et les familles disposeraient d'une «base sûre» à partir de laquelle ils pourraient participer à la vie de leur communauté en travaillant, en faisant du bénévolat et en organisant des événements culturels. Les gens imaginent des communautés plus cohésives et plus engagées, façonnées par les contributions des résidents.

### Inclusion et équité

Les communautés seraient diversifiées et ouvertes à tous, chacun étant accueilli et hébergé, indépendamment de son origine ou de son identité.

### Une société plus saine et plus heureuse

De nombreux participants ont constaté que la réalisation du droit à un logement suffisant avait des répercussions sociétales considérables, notamment une meilleure santé mentale et physique, une sécurité alimentaire accrue, une meilleure éducation et de meilleurs emplois, une diminution de la criminalité et des environnements plus sains.

### Le droit à un logement suffisant dans les conversations quotidiennes

Le droit au logement ferait l'objet d'une discussion ouverte et d'un dialogue évident dans toute la communauté.



# Des changements pour un avenir privilégié

## En quoi ce futur est-il différent d'aujourd'hui?

Le déballage et la dissection des défis actuels en matière de logement ont révélé des obstacles profondément ancrés dans la réalité du droit à un logement suffisant et des tensions dans les systèmes qui entravent encore plus la voie du changement.

Lorsque nous avons demandé aux participants d'imaginer l'état futur qu'ils souhaitaient et de décrire en quoi il serait différent d'aujourd'hui, ce que nous avons entendu s'est réparti en quatre thèmes clés, qui représentent des changements majeurs par rapport à l'état actuel des choses.

Ces changements marquent un avenir où le droit à un logement suffisant est réalisé et défendu, comme l'envisagent les participants. Ces thèmes sont profondément interconnectés - pour aller de l'avant, il faut que ces changements se produisent simultanément et en relation les uns avec les autres. Dans cette vision cocrée de l'avenir, les indicateurs d'un changement significatif ne concernent pas seulement la transformation des actions et des comportements des acteurs en surface, mais aussi les processus et les modèles mentaux qui régissent le système en profondeur.

***Nous pensons et travaillons différemment.***

***Les violations les plus graves du droit à un logement suffisant sont abordées.***

***Les gens ont les moyens d'accéder au logement suffisant de leur choix.***

***Le système donne la priorité au logement en tant que droit humain et besoin fondamental pour tous.***

DANS CET AVENIR...

## Nous pensons et travaillons différemment.

### Du manque de compréhension à...

#### Compréhension partagée du logement comme un droit de la personne

Dans cet avenir, il y aurait une compréhension et un soutien collectifs pour le logement en tant que droit la personne, que tout le monde a droit à un logement, indépendamment de son origine ou de sa situation. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir:

#### Déstigmatisation des personnes confrontées à des difficultés

- La perception du public à l'égard des personnes confrontées à divers problèmes a changé.
- Il y a une plus grande compréhension, empathie et respect pour toutes les personnes, quelle que soit leur situation de logement.

#### Respect des divers besoins et désirs en matière de logement

- Nous acceptons largement les différentes formes et modèles de logement.
- Nous respectons ce que les gens définissent comme un logement suffisant pour eux-mêmes, y compris les modes de vie culturellement diversifiés.

### Du manque de collaboration à...

#### Collaboration et alignement dans tout le système, avec un sens de la responsabilité collective.

Dans cet avenir, il y aurait une véritable collaboration entre tous les niveaux de gouvernement, au sein du secteur du logement et avec d'autres secteurs. Il y aurait un sentiment de responsabilité collective pour travailler ensemble et donner la priorité au logement pour tous. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Leadership du gouvernement

- Le gouvernement prend davantage l'initiative de garantir le droit à un logement suffisant pour toute personne vivant au Canada.
- Les gouvernements autochtones seraient également reconnus et respectés en tant que leaders dans ce domaine.

#### Implication des communautés, des individus et du secteur privé

- Les communautés et les personnes diverses (y compris les experts et les organisations du vécu) ont un rôle accru à jouer dans l'utilisation des ressources, des compétences et des connaissances.

DANS CET AVENIR...

## Les violations les plus graves du droit à un logement suffisant sont abordées.

De l'augmentation du nombre de sans-abri à...

### Élimination et prévention du sans-abrisme

Dans cet avenir, l'accent serait mis sur le traitement des violations les plus graves du droit au logement aussi rapidement que possible, avec des mesures en place pour les empêcher de se produire. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Aucun sans-abri chronique

- Aucune personne ne serait confrontée à l'itinérance chronique au Canada

#### Tout le monde dispose d'un lieu d'hébergement sûr et sécurisé

- Les personnes sont en mesure de conserver leur logement ou d'être logées dans un endroit sûr et adapté, avec des soutiens si nécessaire.
- Les personnes ne sont pas expulsées vers le sans-abrisme.
- Les personnes ne sont pas renvoyées des institutions vers le sans-abrisme.

Du manque de concentration à...

### Priorité aux personnes les plus démunies

Dans cet avenir, la priorité serait de servir et de soutenir les personnes les plus vulnérables. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Comprendre qui sont les groupes prioritaires et où ils se trouvent

- Nous avons accès à des informations précises et actualisées sur les problèmes de logement et sur les aides qui font défaut pour pouvoir réagir de manière appropriée.
- Nous répondons aux besoins des groupes historiquement mal desservis.

#### Les détenteurs de droits sont traités avec dignité et respect

- Les prestataires de services cherchent à établir des relations avec les personnes ayant un besoin de logement, en les servant sans jugement ni stigmatisation.
- Les gens ont le choix de services de soutien et d'options de logement.
- Les gens sont préparés à la réussite en matière de logement.

DANS CET AVENIR...

## Les gens ont les moyens d'accéder au logement suffisant de leur choix.

### De l'inabordabilité croissante à...

#### Garantie de la sécurité économique et du logement

Dans cet avenir, il y aurait une compréhension et un soutien collectifs pour le logement en tant que droit de la personne, que tout le monde a droit à un logement, indépendamment de son origine ou de sa situation. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Filet de sécurité économique

- Nous disposons d'un système dans lequel les personnes ou les familles peuvent conserver ou accéder à un logement suffisant, indépendamment de leurs revenus ou de l'évolution de leur situation.

#### Couverture des besoins fondamentaux +

- Nous acceptons largement les différentes formes et modèles de logement.
- Nous respectons ce que les gens définissent comme un logement suffisant pour eux-mêmes, y compris les modes de vie culturellement diversifiés.

### Des options de logement limitées à...

#### Disponibilité d'options de logement diversifiées et abordables dans chaque communauté

Dans cet avenir, les gens auraient accès à différents types de logements dans le lieu de leur choix. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Des possibilités de logement pour tous les niveaux de revenus

- On a une offre adéquate de logements pour tous les niveaux de revenus dans tous les quartiers
- Les communautés ont des revenus mixtes

#### L'offre de logements reflète le contexte et les besoins locaux.

- La disponibilité des logements est proportionnelle à la population
- Les formes et les modèles de logement sont adaptés à la composition de la communauté et conçus pour répondre aux besoins des personnes.

DANS CET AVENIR...

## Les gens ont les moyens d'accéder au logement suffisant de leur choix.

### Du manque de soutien approprié à...

#### Disponibilité de soutiens personnalisés pour les personnes en logement

Dans cet avenir, les gens bénéficieraient d'une sécurité économique qui leur permettrait d'accéder à un logement et de le conserver. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Soutien centré sur la personne comme norme

- Nous disposons de soutiens personnalisés basés sur le choix.
- Nous respectons les besoins, les limites et les objectifs individuels.
- Les personnes ont accès à des aides tenant compte de la culture et des traumatismes et comprenant l'intersectionnalité.

#### Couches de soutien social

- Nous reconnaissons le rôle du lien social et de la communauté dans le maintien du logement.
- Nous offrons un soutien communautaire, y compris un soutien par les pairs.

## Le système donne la priorité au logement en tant que droit de la personne et besoin fondamental pour tous.

### Du manque de recours légal à...

#### Droit à un logement suffisant protégé et défendu par la loi et son application

Dans cet avenir, il y aurait une législation et une application pour garantir que le droit des personnes à un logement suffisant soit respecté. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

#### Des personnes qui revendiquent légalement leurs droits

- Les gens auraient connaissance de la législation sur le droit à un logement suffisant.
- Nous disposons d'un processus équitable et rapide permettant aux gens de faire valoir leurs droits.

#### Obligation du gouvernement de protéger et de faire respecter la loi

- Il y a des protections contre les violations du droit à un logement suffisant, y compris la discrimination pour les locataires
- C'est au gouvernement qu'il incombe de promulguer et d'appliquer la loi, et non aux citoyens.

### De la financiarisation du logement à...

#### Protection du logement en tant que droit de la personne

Dans cet avenir, les gens traiteraient les logements comme des lieux de vie, et non comme des véhicules à but lucratif. Voici comment ce changement pourrait se manifester dans cet avenir :

#### Fin de la financiarisation qui fait passer le profit avant les droits

- Les personnes vivant dans les logements sont prioritaires par rapport aux investisseurs
- Les promoteurs et les propriétaires sont tenus responsables des violations des droits de la personne.

#### Repenser l'investissement dans le logement à but lucratif

- Les gens considèrent le logement comme un lieu de vie et non comme une stratégie d'investissement.
- Les gens ne possèdent pas plus de logements qu'ils n'en ont besoin.

## Le système donne la priorité au logement en tant que droit humain et besoin fondamental pour tous.

### De la dépendance au logement du marché à...

#### Autonomie et agence des personnes et des communautés en matière de logement

Dans cet avenir, les gens auront le pouvoir de façonner, de créer et d'exploiter des logements pour eux-mêmes et pour leur communauté. Voici comment ce changement se manifesterait dans cet avenir :

##### Création de logements de remplacement

---

- Nous disposons d'options de logement non conventionnelles qui sont souhaitables et abordables, comme les petites maisons, les communautés de caravanes et le co-housing.
- Des terrains et des ressources sont disponibles pour des projets de logements alternatifs.
- Les gens, y compris ceux qui sont marginalisés, sont capables de construire, de posséder et d'occuper un logement.

##### Réalignement du pouvoir et de la propriété

---

- Il y a une désaffection pour la propriété privée ou d'entreprise du logement.
- Nous avons davantage de modèles de propriété collective, tels que les coopératives d'habitation et les fiducies foncières.

# Partie 5 ● Ce que nous avons entendu Les orientations du changement

---

Cette section présente **les orientations préliminaires du changement** telles qu'envisagées par les participants. Il s'agit notamment de la nécessité de mettre en place un ensemble d'interventions sur différents horizons temporels et échelles d'impact.

Elle comprend également des critères de réussite pour les approches futures et des actions préliminaires pour créer les conditions d'un changement systémique plus important.

# Une approche multidimensionnelle

Cette page établit un cadre pour les Orientations de changement présentées dans cette section du rapport. Continuez à lire pour connaître les prochaines étapes potentielles proposées dans chaque catégorie.

## Horizons temporels

Les participants ont identifié des actions, des stratégies et des interventions politiques qui peuvent être mises en œuvre et adoptées à différents rythmes ou à différents horizons temporels. Ces approches s'inscrivent dans trois horizons temporels.

### Points de départ

#### Envisager des approches qui...

- **Traiter de l'urgence d'aujourd'hui** en inversant le manque d'action ou le mouvement de recul du passé pour éliminer l'itinérance et les lacunes en matière de logements suffisants, abordables et convenables.
- **Préserver ce que nous avons** pour éviter la perte du parc de logements ou des situations de logement suffisant.
- **Assurer la résilience pour demain** - pour nous engager à respecter le droit à un logement suffisant et créer les conditions d'une amélioration constante.

## Échelle

L'engagement initial des participants a permis de proposer des approches qui fonctionnent à toutes les échelles ou «niveaux» du système de logement au Canada.

Ces approches reflétaient les domaines suivants dans lesquels les gens aimeraient voir des interventions mises en œuvre.

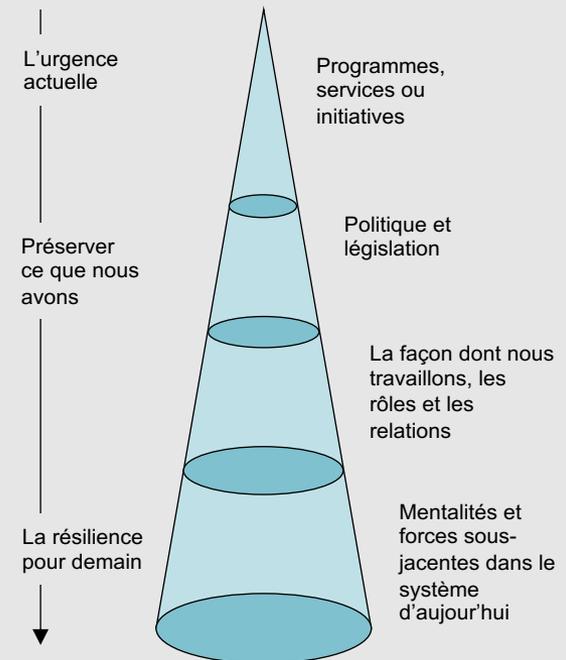
### Points de départ

#### Envisager des approches qui...

- **Remettre en question les forces sous-jacentes et les mentalités actuelles** concernant le logement et l'immobilier au Canada.
- **Repenser la façon dont nous travaillons, nos rôles dans le système et les relations entre les acteurs et les parties prenantes.**
- **Introduire une nouvelle politique et une nouvelle législation** en faveur du droit à un logement suffisant.
- **Offrir des programmes, services ou initiatives nouvelles ou améliorées,** du niveau national au niveau de la communauté locale.

Un ensemble d'interventions en faveur du droit au logement suffisant à travers les horizons temporels et les échelles

Pour progresser vers la réalisation du droit à un logement suffisant, une série d'approches à court et à long terme, allant d'un changement profond des systèmes à un changement des programmes, sont nécessaires.



\*Notez que les approches à long terme ne sont pas celles qui doivent être lancées à long terme, mais celles qui **prennent plus de temps** pour être pleinement réalisées ou pour être exécutées.

# Critères de réussite

Outre l'horizon temporel et l'échelle des interventions, les participants ont identifié un ensemble de **critères de réussite** ou de principes à partir desquels les actions, approches et interventions futures devraient être conçues.

Ces critères s'alignent bien sur le **rôle proposé du gouvernement** selon Biss et Raza (2021) : *La mise en œuvre du droit au logement au Canada : Élargissement de la stratégie nationale du logement.*

## Point de départ

**Nous envisageons les critères de réussite suivants** comme point de départ pour générer de nouvelles actions, approches et interventions que le gouvernement fédéral adoptera. Les critères de réussite peuvent également être utilisés pour évaluer la conception de toute approche.

## «Nos approches doivent...»

1. **Nos approches doivent prendre en compte les impacts sur tous les déterminants sociaux de la santé pour tous ceux dans le besoin, notamment les revenus, l'inclusion sociale, la sécurité alimentaire, le sexe, la race, le handicap, le statut d'indigène, l'emploi et la sécurité de l'emploi, ainsi que les revenus et leur répartition.**
2. **Nos approches doivent avoir de fortes implications juridiques - elles doivent être applicables.**
3. **Nos approches doivent s'attaquer avec audace à la tension entre le profit et les besoins fondamentaux.**
4. **Nos approches doivent être fondées sur la non-discrimination, le genre, les traumatismes, les droits de la personne et la décolonisation.**
5. **Nos approches doivent être équitables pour permettre l'existence d'une diversité d'options et de fournisseurs de logements dans notre système.**
6. **Nos approches doivent nous permettre d'agir dans l'urgence, mais de procéder avec intentionnalité en établissant des relations significatives avec les demandeurs de droits plutôt que des relations transactionnelles.**
7. **Nos approches doivent amplifier la voix des demandeurs de droits et des personnes ayant une expérience vécue, non seulement par le biais de la consultation, mais aussi dans l'emploi, la gouvernance partagée et la prise de décision.**
8. **Nos approches doivent donner aux gens le pouvoir de façonner leur propre destin et leurs conditions de vie pour vivre dans la paix, la dignité et la sécurité.**

## Actions préliminaires pour créer les conditions d'un changement systémique plus important

### Actions immédiates

N'attendez pas que ce projet soit terminé pour commencer à agir. Utilisez ces huit actions préliminaires comme point de départ. Commencez dès aujourd'hui à créer les conditions d'un changement systémique plus important afin d'amorcer un mouvement vers l'avenir souhaité de la R2AH pour tous au Canada. Utilisez ces actions préliminaires comme point de départ.

Les besoins en matière de logement au Canada peuvent être accablants. Les participants aux groupes de discussion et au sondage ont souligné l'importance et l'ampleur du problème aujourd'hui et les conséquences d'une aggravation de la situation.

Toutefois, la complexité de la question ne doit pas nous empêcher d'agir. Ces actions préliminaires constituent un point de départ significatif.

Conformément aux obligations internationales en matière de droits de la personne, les participants demandent au gouvernement fédéral d'investir le **maximum de ressources disponibles**. Tout doit être fait pour résoudre les problèmes de logement des personnes qui en ont le plus besoin aujourd'hui et pour **lancer un mouvement national** (impliquant tous les Canadiens) visant à considérer le logement comme un droit de la personne.

## Créer les conditions du changement

1. **Sensibiliser les demandeurs de droits au Canada.** Offrir des séminaires gratuits sur les droits des locataires. Lancer une campagne nationale pour informer les gens de leurs droits.
2. **Prévoir de poursuivre la conversation avec les demandeurs de droits.** Ce projet n'aura pas la portée nécessaire pour impliquer tout le monde au Canada. Commencez dès maintenant à planifier la poursuite de l'établissement de relations avec les personnes ayant une expérience vécue, afin d'éviter de «repartir à zéro » à chaque fois.
3. **Sensibiliser davantage les gens à l'existence de la R2AH afin d'entamer un dialogue collectif sur le logement en tant que droit de la personne au Canada.** Lancer une campagne nationale pour sensibiliser tous les Canadiens au droit à un logement suffisant. Sensibiliser les gens à l'impact de nos actions sur les personnes qui en ont le plus besoin.
4. **Sensibiliser les décideurs de tous les secteurs du gouvernement** au droit à un logement suffisant, à ce qui le rend différent de ce que nous avons aujourd'hui, et à leur responsabilité d'œuvrer à sa réalisation progressive.

## Changement des systèmes plus vastes

5. **Aligner la politique canadienne sur les obligations internationales en matière de droits de la personne.**
6. **Modifier chaque lettre de mandat ministérielle relative à un déterminant social de la santé et chaque document gouvernemental sur le logement pour mentionner leur rôle dans la réalisation progressive de la R2AH.**
7. **Commencer les conversations difficiles au sein du gouvernement.** Ces conversations prennent du temps. Par exemple, les décideurs sont-ils actuellement en conflit d'intérêts s'ils bénéficient d'investissements immobiliers? Existe-t-il une volonté politique suffisante pour faire avancer sérieusement le projet R2AH? Pouvons-nous réorienter les fonds pour qu'ils servent non plus à alimenter l'accession à la propriété, mais à alimenter toutes les options de logement hors marché?
8. **Ajouter le R2AH comme point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions du Cabinet fédéral (les réunions des membres du Parlement nommés comme ministres).**

# Orientations pour le changement

Cette page fournit une liste de 11 propositions d'**orientations pour le changement**. Il s'agit d'orientations stratégiques de haut niveau que le gouvernement fédéral et les autres parties prenantes peuvent prendre pour faire avancer le pays vers la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, sur la base des actions suggérées par les participants aux groupes de discussion et à l'enquête.

Un aperçu détaillé et des exemples d'étapes concrètes sont fournis pour chaque orientation de changement.

## Point de départ

**Nous voyons cet ensemble d'orientations pour le changement** comme des parapluies potentiels sous lesquels de nouvelles actions, approches et interventions peuvent être proposées au gouvernement fédéral. Nous recommandons la création d'une série d'interventions solides pour faire avancer ces 11 orientations.

## L'urgence actuelle

- 1 **S'engager à mettre fin au sans-abrisme par la réduction de la pauvreté.**
- 2 **S'attaquer au déséquilibre et à la discrimination qui empêchent les populations marginalisées de faire valoir leurs droits.**
- 3 **Concentrer les efforts en priorité sur la création de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.**
- 4 **Investir immédiatement le maximum de ressources disponibles pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant.**

## Préserver ce que nous avons

- 5 **Maintenir et améliorer le caractère suffisant et abordable des logements dont nous disposons actuellement.**
- 6 **Maintenir et renforcer la sécurité d'occupation, la paix et la dignité dont nous jouissons actuellement.**

## La résilience pour demain

- 7 **Travailler avec les demandeurs de droits pour superviser la mise en œuvre et poursuivre le dialogue.**
- 8 **Créer les conditions d'un plus large éventail d'options de logements non marchands.**
- 9 **Intégrer les connaissances et le leadership autochtones.**
- 10 **Faire passer le débat au Canada du logement comme investissement au logement comme besoin fondamental.**
- 11 **Diriger, collaborer et tenir les autres responsables de la réalisation du droit à un logement suffisant.**

Passez à la page suivante pour lire les descriptions complètes de chacune de ces 11 directions de changement, y compris des exemples concrets fournis par des experts du vécu et des organisations communautaires.

## S'engager à mettre fin au sans-abrisme par la réduction de la pauvreté.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes du pays de **s'engager à mettre fin au sans-abrisme par une approche globale de la réduction de la pauvreté.**

Dans les groupes de discussion et les réponses à l'enquête, les participants ont massivement souligné la nécessité d'orienter les efforts vers les causes profondes du sans-abrisme et de la pauvreté.

Ces approches suggérées visent principalement des solutions « axées sur la demande » qui fournissent un soutien au revenu aux personnes vivant actuellement dans la pauvreté.

Il est à noter que la plupart des répondants ont réclamé un **revenu de base universel**, allant au-delà de la portée de l'Allocation canadienne pour le logement.

« Parfois, ces éléments (les déterminants sociaux de la santé) ne sont pas considérés comme liés au logement et à l'exclusion liée au logement, mais ils sont interconnectés.

– Répondant à l'enquête

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Recadrer le défi du logement de manière à ce qu'il englobe de manière plus globale les défis de la pauvreté. Être responsable de la lutte directe contre la pauvreté au Canada. Le passage à une réflexion holistique sur l'intersection de tous les déterminants sociaux de la santé est fondamental ; ces facteurs ne peuvent être dissociés des efforts visant à améliorer l'accès au droit à un logement suffisant.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Au plus haut niveau, les gens souhaitent que les priorités gouvernementales s'orientent davantage vers le logement à long terme et le logement supervisé plutôt que le logement d'urgence.

S'engager à réinvestir massivement dans les services et les appuis sociaux afin de stabiliser la vie des gens et des communautés.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut prendre en considération.

#### Politique et législation

- **Se concentrer sur le revenu.** Offrir un revenu de base garanti ou un programme similaire de soutien au revenu pour sortir les gens de la pauvreté et lutter contre l'insécurité du logement.
- Mettre en œuvre des politiques visant à protéger les droits des personnes ne disposant pas d'un logement suffisant (par exemple, les personnes vivant dans des communautés temporaires ou sous tente).

## 2 S'attaquer au déséquilibre et à la discrimination qui empêchent les populations marginalisées de faire valoir leurs droits

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes du pays de **soutenir les populations marginalisées** en s'attaquant aux déséquilibres et à la discrimination auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles revendiquent leur droit à un logement suffisant.

Cela implique un changement d'attitude à l'égard des personnes sans abri ou vivant dans des logements précaires.

Les efforts devraient nous amener à ne plus blâmer ceux qui n'ont pas de logement, mais à faire en sorte que le logement soit un droit pour tous les Canadiens.

« L'eau propre n'est pas disponible de manière fiable dans de nombreuses communautés des Premières Nations que nous desservons le long de la côte de la baie James.  
– Expert du vécu

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Prendre des mesures pour changer le discours sur le sans-abrisme et la pauvreté - s'éloigner du jugement, du blâme, du profilage et de la stigmatisation.

Prendre l'initiative d'un changement dans la façon dont nous communiquons notre responsabilité à l'égard du bien-être de tous les Canadiens, en particulier ceux qui ont toujours été ou qui sont marginalisés.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Appliquer des critères de genre, d'anti-discrimination, de traumatisme, de droits de la personne et de décolonisation à toutes les allocations de ressources et prises de décision.

Reconnaître les façons intersectionnelles et systémiques dont les personnes handicapées (développementales, physiques et autres), les autochtones, les femmes, les personnes ayant des démêlés avec la justice pénale et d'autres personnes vivent l'insécurité du logement. S'assurer que les approches adoptées tiennent compte de ces expériences.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- **Financer et développer une stratégie de logement pour les autochtones des villes, des campagnes et du Nord, comme l'a recommandé précédemment** le groupe de travail URN du Conseil national du logement (mars 2022).
- Mettre en œuvre des politiques visant à lutter contre la discrimination parmi les personnes cherchant à accéder à un logement suffisant.
- Augmenter le financement des services de soutien pour les personnes qui ont accès ou cherchent à accéder à des soutiens pour conserver leur logement, y compris les personnes handicapées, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, et autres.

#### Programmes, services ou initiatives

- Introduire et financer davantage de programmes de logement pour offrir des logements spécialisés aux personnes qui sortent d'une situation de logement insalubre (par exemple, en raison d'expulsions forcées, pour fuir la violence domestique, etc.)

### 3 Concentrer les efforts en priorité sur la création de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres intervenants du pays de **concentrer leurs efforts principalement sur la création de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.**

Cette orientation du changement comprend l'expansion du parc de logements très abordables, l'objectif étant de faire en sorte que chaque Canadien vive dans un logement qu'il peut se permettre (pas plus de 30 % du revenu de son ménage).

Les actions suggérées dans les étapes de cette direction de changement favorisent la création d'options de logements non marchands bien entretenus, abordables à perpétuité et appartenant à des groupes et organisations sans but lucratif, caritatives ou communautaires.

« Reconnaître les façons intersectionnelles et systémiques dont les populations prioritaires vivent l'insécurité du logement.

– Répondant à l'enquête

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Modifier les perceptions du public à l'égard des programmes et des projets de logement. Veiller à ce que les projets de développement du logement proposés ne soient pas retardés ou abandonnés en raison de l'opinion ou des perceptions négatives du public.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

**Agir de toute urgence lorsque de nouveaux projets de développement de logements abordables sont proposés - allouer des efforts et des ressources pour fournir un financement de départ, des approbations et des droits de développement, des capitaux et des fonds d'exploitation.**

Orienter les efforts vers l'expansion des logements non marchands fournis par des acteurs non marchands (fournisseurs de logements communautaires) et veiller à ce que tous les fonds destinés à la réalisation du droit à un logement suffisant soient abordables à perpétuité.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Fournir aux populations autochtones les ressources dont elles ont besoin pour concevoir et mettre en œuvre leurs propres programmes et services de logement, **comme l'a recommandé précédemment** le groupe de travail URN du Conseil national du logement (mars 2022).
- Consacrer une partie de chaque logement multifamilial à un loyer proportionnel au revenu, en mettant en œuvre **une politique nationale de zonage inclusif.**
- Éliminer les coûts de la TPS pour les ensembles de logements abordables de bienfaisance.

#### Programmes, services ou initiatives

- Consacrer des ressources à la création d'une gamme plus diversifiée de formes de construction et de modes d'occupation, y compris les petites maisons, les coopératives d'habitation et les logements supervisés.
- Rendre les subventions au logement et au revenu transférables afin que les Canadiens puissent « emporter leurs avantages avec eux » et vivre dans les communautés et les options de logement de leur choix.

## 4

## Investir immédiatement le maximum de ressources disponibles pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres intervenants du pays **d'investir immédiatement le maximum de ressources disponibles** pour réaliser le droit à un logement suffisant. Cet investissement doit démontrer un engagement urgent et à long terme à renverser le manque d'action et le mouvement à reculons du passé.

Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral une action audacieuse et un engagement fort sous la forme d'un financement consacré à la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

Ce financement devrait soutenir des mesures et des actions qui démontrent que le logement est prioritairement considéré comme un besoin fondamental et un droit humain, et non comme un investissement.



*Veiller à ce que des logements sûrs et abordables soient construits. Ne laissez pas l'argent dormir à la banque en attendant que d'autres discussions aient lieu.*

– Répondant à l'enquête

## Remettre en question le système actuel.

### Mentalités

**Intégrer la confiance dans le modèle** - permettre une approche collective pour réaliser progressivement le droit à un logement suffisant avec des organisations communautaires et d'autres partenaires à travers le pays.

### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

**Agir de toute urgence.** Montrer votre engagement envers ce travail en investissant immédiatement le maximum de ressources disponibles.

**Envisager un large éventail de méthodes de redistribution et de sources de financement**, comme l'augmentation des impôts sur le revenu les plus élevés, afin de diriger des fonds spécifiques vers ceux qui en ont le plus besoin au Canada.

## Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

### Politique et législation

- **Financer de manière adéquate le travail de la première défenseure fédérale du logement** afin de garantir la mise en œuvre et le respect du droit à un logement suffisant
- **Ajuster le taux d'imposition des gains en capital** pour les résidences principales au Canada afin de réduire l'écart de richesse entre les propriétaires et les non-propriétaires.

### Programmes, services ou initiatives

- **Donner la priorité à l'affectation de fonds aux organismes communautaires sans but lucratif et de bienfaisance** qui s'efforcent de fournir des logements et des services adéquats à tous les Canadiens.
- Faciliter et assouplir l'accès au financement pour aider les personnes les plus démunies à accéder à un logement suffisant - assouplir les paramètres et rationaliser le processus.

## 5 Maintenir et améliorer le caractère suffisant et abordable des logements que nous avons.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres intervenants du pays de prendre des mesures pour **maintenir et améliorer le parc de logements suffisants et abordables dont nous disposons**. Il s'agit notamment d'empêcher l'escalade des coûts de logement, en particulier dans les logements locatifs.

Cette direction du changement se concentre sur les étapes et les actions à entreprendre pour s'assurer qu'il n'y a pas de retour en arrière dans la réalisation progressive du droit à un logement suffisant au Canada.

« De nombreuses locations «abordables» sont délabrées et dégoûtantes et ne sont pas considérées comme des logements légaux, de sorte que le locataire n'a aucune protection sur laquelle s'appuyer. De nombreux locataires ont peur de se plaindre par crainte de représailles.

– Expert du vécu

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Penser à long terme - tout ce que nous faisons doit tenir compte de la durabilité (bâtiments physiques) et de l'abordabilité du parc de logements sur le long terme.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Réévaluer où l'argent des contribuables va à d'autres industries ou secteurs qui créent un mouvement de recul dans la réalisation du droit à un logement suffisant et réorienter les fonds vers le maintien du logement.

Jouer un rôle plus important dans le traitement et la limitation de l'impact des forces du marché sur l'accessibilité au logement.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Mettre en œuvre des politiques et des réglementations strictes pour empêcher l'escalade des coûts du logement.
- Appliquer un contrôle strict des loyers pour les logements locatifs, en particulier pour la « location secondaire » (lorsque des particuliers investissent dans des propriétés qu'ils louent).
- Augmenter les taxes sur les immeubles ou les logements vacants.
- Tenir les propriétaires responsables des niveaux d'accessibilité.
- Interdire les augmentations de loyer supérieures à la ligne directrice (c'est-à-dire ne pas permettre aux propriétaires d'augmenter les loyers au-delà des limites fixées par le gouvernement, même dans le cas d'améliorations des immobilisations).

## 6 Maintenir et renforcer la sécurité d'occupation, la paix et la dignité dont nous jouissons.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes de prendre des mesures pour **maintenir la sécurité d'occupation, la paix et la dignité pour tous au Canada.**

Les actions et les étapes associées à cette orientation vers le changement garantissent que notre système de logement fonctionne de manière à empêcher que le droit à un logement suffisant soit mis en péril et à fournir aux demandeurs des mécanismes pour faire valoir leurs droits.

« *Avoir une norme de logement fixe dont les propriétaires ne peuvent pas profiter. Tenir les propriétaires de taudis responsables des locations non conformes aux normes.*

– Répondant à l'enquête

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Ce changement d'état d'esprit nécessite de faire de la prévention des expulsions un objectif prioritaire, c'est-à-dire d'œuvrer pour un avenir où les expulsions seront rares.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Jouer un rôle plus important dans le traitement et la limitation de l'impact des forces du marché sur les menaces pesant sur la sécurité d'occupation, la paix et la dignité.

Lorsque la sécurité d'occupation est menacée, le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts visant à garantir que les expulsions n'ont pas lieu et que les acteurs sont tenus responsables. Par exemple, il pourrait y avoir un «ombudsman du logement» dans chaque province et territoire.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut prendre.

#### Politique et législation

- **Réglementer les fiducies de placement immobilier (FPI)** (augmentation des loyers)
- Empêcher les investisseurs étrangers d'acheter des biens immobiliers au Canada.
- Aligner la politique canadienne sur les obligations internationales en matière de droits de la personne.
- Donner aux gens la possibilité de faire valoir leur droit au logement devant les tribunaux (par exemple, par le biais d'un tribunal fédéral du droit au logement).

#### Programmes, services ou initiatives

- Stabiliser les locations en fournissant les aides nécessaires au maintien des locations.
- Introduire plus de programmes sociaux pour prévenir le sans-abrisme - un filet de sécurité pour protéger les locations.
- Organiser des séminaires gratuits sur les droits des locataires.

## 7 Travailler avec les demandeurs de droits pour superviser la mise en œuvre et poursuivre le dialogue.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes du pays de s'engager dans une conversation permanente et de **travailler avec les demandeurs de droits (en particulier ceux qui ont une expérience vécue) pour superviser la mise en œuvre de la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.**

« Nous devons écouter les gens et agir. Beaucoup de gens sont fatigués de parler des mêmes problèmes depuis des années. Des promesses ont été faites, parfois à des fins politiques, mais les gens ne voient pas ces promesses se concrétiser pour eux.

– Expert du vécu

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Ce changement d'état d'esprit nécessite l'adoption d'une méthode de travail où les personnes confrontées à des problèmes de logement et d'exclusion liée au logement sont au cœur des solutions - leurs expériences sont considérées comme des contributions précieuses.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Mettre en place des mécanismes ou des structures de gouvernance pour soutenir et exiger l'inclusion des personnes ayant une expérience vécue dans la prise de décision (cela pourrait aller au-delà de la prise de décision gouvernementale et concerner la gouvernance organisationnelle).

Établir des liens plus fréquents avec les organismes communautaires afin de mieux comprendre ce qui se passe en première ligne.

Adopter une planification et une pensée inclusives - reconnaître et accepter toutes les personnes et leurs divers besoins.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Veiller à ce que toutes les politiques et législations soient élaborées dans une optique d'inclusion, de décolonisation, d'égalité des sexes, de prise en compte des traumatismes, de respect des droits de la personne et de diversité.

#### Programmes, services ou initiatives

- Veiller à ce que tous les programmes, services et initiatives soient créés dans une optique d'inclusion, de décolonisation, d'égalité des sexes, de prise en compte des traumatismes, de respect des droits de la personne et de diversité.
- Soutenir les organismes sans but lucratif pour qu'ils entreprennent des recherches communautaires participatives.

## 8 Créer les conditions d'un plus large éventail d'options de logements non marchands.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes du pays de **créer les conditions permettant de générer un plus large éventail d'options de logements non marchands** au Canada.

Cette orientation du changement implique d'uniformiser les règles du jeu pour permettre à un plus grand nombre de fournisseurs de logements de participer au développement communautaire et d'éliminer les obstacles qui empêchent les Canadiens de créer leurs propres options de logement adaptées à leurs besoins.

« Nous avons besoin que tous les niveaux de gouvernement soutiennent l'acquisition sans but lucratif de terrains et de bâtiments afin de créer une base d'actifs à long terme pour des logements perpétuellement abordables. Les programmes actuels encouragent le secteur privé sur des périodes de 10 ans, ce qui apporte un soulagement minimal à court terme, mais ne résoudra pas le problème à long terme.

– Répondant à l'enquête

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Ne plus se concentrer sur l'aide à l'accession à la propriété, mais sur la création de logements locatifs très abordables et d'un plus large éventail d'options de logement hors marché et de types d'occupation.

Supprimer les restrictions qui empêchent les gens de vivre dans le type de logement et le mode d'occupation qui leur conviennent.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Favoriser les relations de collaboration entre les fournisseurs de logements et de services communautaires et les gouvernements au lieu de relations conflictuelles et concurrentielles.

Mettre fin aux financements, subventions ou incitations pour les promoteurs qui ne proposent que des logements de luxe.

Œuvrer à une acceptation plus large d'une gamme plus diversifiée de formes de construction et d'options de logement appropriées, telles que les petites maisons, la cohabitation, les maisons de chambres, etc.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Éliminer l'approche de financement cloisonnée - la santé et le logement doivent travailler ensemble. Par exemple, les hôpitaux fonctionnent comme des fournisseurs de logements provisoires.
- S'éloigner des modèles de financement à court terme qui empêchent les organisations d'établir une planification et un impact à long terme.
- Revoir les normes d'occupation qui ne tiennent pas compte de la culture.

#### Programmes, services ou initiatives

- Orienter les ressources vers les fournisseurs de logements communautaires qui cherchent à construire et à exploiter des logements.
- Augmenter le financement des fournisseurs de logements à petite échelle.
- Réécrire les règlements de zonage pour permettre une plus grande liberté de construction de logements abordables.
- Faire passer l'argent directement du gouvernement fédéral aux fournisseurs de services et de logements - supprimer la bureaucratie.
- Introduire davantage de modèles d'habitation mixtes (locations, coopératives, maisons de chambres subventionnées).
- Créer un fonds d'acquisition qui finance l'acquisition d'immeubles par le secteur non lucratif.

## 9 Intégrer les connaissances et le leadership autochtones.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et aux autres parties prenantes du pays d'**intégrer le savoir et le leadership autochtones** dans la réalisation progressive du droit à un logement suffisant.

« Nous avons besoin d'une décolonisation significative de la pensée sur qui et ce qui compte, ce que nous pouvons et ne pouvons pas nous permettre, pourquoi l'équité est importante pour nous tous - avec des conséquences significatives pour la législation, la politique et l'investissement des ressources.

– Expert du vécu

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Reconnaître que les systèmes actuels fonctionnent dans un cadre colonial.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

S'engager à intégrer le leadership autochtone dans toutes les décisions relatives au droit à un logement suffisant.

Élaborer un processus distinct, entièrement financé, pour mettre en œuvre le droit à un logement suffisant pour les peuples autochtones du Canada.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Soutenir et financer entièrement le développement de logements et de programmes dirigés par des autochtones.
- Élaborer une stratégie de logement pour les autochtones.

Il est important de noter que le groupe de travail sur le logement des autochtones des zones urbaines, rurales et septentrionales du Conseil national du logement a formulé des recommandations à l'intention du ministre du logement et de la diversité et de l'inclusion, lorsque des lacunes ont été identifiées dans la stratégie nationale du logement. Ces recommandations doivent être prises en compte.

En outre, un engagement supplémentaire doit être pris en partenariat avec les communautés autochtones pour que les prochaines étapes représentent un plus large éventail de voix autochtones.

## Faire passer la conversation collective au Canada du logement comme investissement au logement comme besoin fondamental.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral et à d'autres parties prenantes de tout le pays de **faire évoluer la conversation collective au Canada, du logement comme investissement au logement comme besoin fondamental.**

Cette direction du changement comprend le partage d'une conviction et d'une ambition : que toutes les personnes au Canada puissent avoir accès à un logement suffisant et que l'itinérance puisse être éliminée.

« *Nous devons changer notre façon de considérer le logement, qui n'est plus une marchandise destinée à générer des profits, mais un droit humain accessible à tous.*

– Expert du vécu

« *Notre idée du logement est socialement construite - il existe actuellement une tension corrosive entre le logement en tant qu'investissement et le logement en tant que lieu social qui fait vivre les résidents. Nous devons collaborer pour construire une vision alternative.*

– Expert du vécu

## Remettre en question le système actuel.

### Mentalités

Avoir le courage d'avoir des conversations sur la « propriété » telle que nous la connaissons aujourd'hui - ouvrir notre réflexion à d'autres formes d'occupation telles que la possession de la propriété. (par exemple, avoir le droit continu d'occuper une maison et de profiter de ses avantages sans pouvoir la vendre ou la détruire).

Éliminer l'état d'esprit selon lequel le sans-abrisme existera toujours, que le droit au logement ne soit qu'une théorie ou une philosophie, mais pas un cadre tangible et applicable.

### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Avoir plus de conversations sur la stigmatisation de la pauvreté et du sans-abrisme, la discrimination et la fracture sociale dans les quartiers et les communautés.

## Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

### Politique et législation

- Fournir au public des éclaircissements sur la politique du droit au logement, notamment en ce qui concerne les logements locatifs.

### Programmes, services ou initiatives

- Encourager un plus grand nombre de fiducies foncières communautaires à constituer un parc de logements non marchands appartenant à la collectivité.
- Fournir une éducation, une sensibilisation et des mesures pour lutter contre le syndrome du « pas dans ma cour ».
- Lancer une campagne d'éducation et de sensibilisation pour diffuser des connaissances et des outils sur le droit à un logement suffisant au Canada. Faire en sorte que ces informations soient faciles à comprendre.
- Introduire un cours obligatoire dans toutes les facultés de droit du Canada afin de sensibiliser les étudiants au droit à un logement suffisant au Canada.

## 11 Diriger, collaborer et tenir les autres responsables de la réalisation du droit à un logement suffisant.

Les participants à travers le Canada demandent au gouvernement fédéral de **diriger, de collaborer et de tenir les autres responsables de la réalisation du droit à un logement suffisant.**

Cette orientation de solution comprend des approches visant à démontrer le leadership du gouvernement fédéral dans la réalisation progressive de la R2AH. Il s'agirait de collaborer avec d'autres organisations et partenaires et de tenir tous les intervenants responsables du droit au logement au Canada.

« Collaborer avec les secteurs qui ont un impact plus direct sur les populations vulnérables en matière de logement, afin de créer de meilleurs partenariats.

– Répondant à l'enquête

### Remettre en question le système actuel.

#### Mentalités

Faire évoluer notre réflexion : le logement n'est plus une décision politique, mais une exigence en matière de droits de la personne.

#### La façon dont nous travaillons, nos rôles et nos relations

Prendre l'initiative de faire évoluer notre pays vers cette nouvelle vision du logement au Canada.

S'adapter au besoin à l'évolution des circonstances pour garantir le maintien des droits à perpétuité.

Abandonner le travail en silos. Aligner les politiques à tous les niveaux du gouvernement et de la communauté pour une approche cohésive, collaborative et transparente.

Partager ouvertement vos connaissances.

### Prendre des mesures concrètes.

Les participants ont proposé les idées suivantes pour des actions concrètes que le gouvernement fédéral peut considérer.

#### Politique et législation

- Mettre en œuvre une garantie constitutionnelle du droit au logement au niveau fédéral.
- Agir pour demander des comptes aux autres niveaux de gouvernement.
- Veiller à ce que tous les niveaux de gouvernement élaborent des stratégies, des jalons et des échéanciers significatifs en matière de logement.
- Mettre en place un organisme indépendant de contrôle et d'évaluation.

#### Programmes, services ou initiatives

- Entreprendre la collecte de données solides, le suivi et l'évaluation des succès et des lacunes du logement et des programmes.
- Veiller à ce qu'il existe un inventaire national des logements disponibles (en particulier pour les personnes ayant des besoins de soutien spécifiques, comme les personnes handicapées) et de ceux en cours de construction.

# Partie 6 ● Conclusions et prochaines étapes

---

Cette section présente les étapes à suivre pour aller de l'avant et ce que nous devons faire par la suite.

# Aller de l'avant

## Ce n'est que le début.

Ce rapport résume les premières étapes d'une initiative pluriannuelle visant à faire progresser la réalisation du droit à un logement suffisant au Canada.

Ce travail initial a consisté à entamer une conversation avec des personnes au Canada sur ce que signifie pour elles le R2AH, sur ce à quoi pourrait ressembler un avenir privilégié où ce droit serait réalisé, et sur les mesures que nous pouvons prendre pour parvenir à cet avenir.

Les besoins en matière de logement au Canada peuvent être accablants. Les participants aux groupes de discussion et au sondage ont souligné l'importance et l'ampleur du problème aujourd'hui et les conséquences d'une aggravation de la situation.

En outre, les gens ont souvent l'impression que cette conversation a déjà eu lieu - qu'ils ont raconté cette histoire de nombreuses fois. Le plaidoyer continu avec un manque persistant d'amélioration peut être fatigant et donne aux gens un sentiment d'impuissance.

Ce qui est ressorti comme étant «différent» des autres conversations sur le logement au Canada, c'est l'accent mis sur les points suivants :

- Un appel à investir le **maximum de ressources disponibles** - tout doit être fait pour relever les défis du logement pour ceux qui en ont le plus besoin aujourd'hui.
- La nécessité d'un **recours juridique facilement accessible** en cas de violation des droits, afin de consolider ce droit.
- Enfin, ce changement nécessite un **mouvement national** (impliquant toutes les personnes au Canada) pour considérer le logement comme un droit humain.

Nous savons que nous aurons besoin d'un ensemble d'approches, de politiques et d'initiatives, allant des actions à court terme aux actions à plus long terme. Nous devons également adopter une approche holistique, en nous concentrant non seulement sur des changements tangibles par le biais de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, mais en créant les conditions d'un changement plus profond des systèmes en modifiant les mentalités au Canada.

## Il y a encore du travail à faire.

Les prochaines étapes de cette initiative sont les suivantes :

- Comblers les lacunes du processus d'engagement de l'expérience vécue jusqu'à présent, y compris les perspectives autochtones et québécoises.
- Lancer la deuxième phase du processus de découverte, qui comprend des conversations avec plusieurs niveaux de gouvernement et des experts en la matière.
- Poursuivre l'analyse des tensions et des obstacles qui entravent le changement dans le système.
- Travailler avec des personnes au Canada pour élaborer plus concrètement une série de voies à suivre et tester ces approches avec la communauté.
- Faire connaître ce travail à un public plus large au Canada afin d'entamer une conversation nationale sur le projet R2AH.

### Comblers les lacunes

Nous prévoyons de combler autant de ces lacunes que possible dans le reste de la **phase de découverte**.

Actuellement, nous explorons des pistes pour entrer en contact avec des groupes qui représentent certaines de ces perspectives exceptionnelles, y compris des organisations et des personnes qui n'ont pas pu participer à la première série de groupes de discussion.

Nous reconnaissons que certains groupes, tels que les peuples autochtones, à qui l'on demande fréquemment d'être consultés à divers titres, pourraient avoir besoin d'un processus différent, en dehors de la portée de cette initiative, pour s'assurer qu'ils sont engagés de manière respectueuse et équitable.

## Nous avons le devoir d'agir.

La route vers la réalisation progressive du droit à un logement suffisant n'est pas linéaire ni directe. Cependant, ceux qui en ont le plus besoin comptent sur notre gouvernement fédéral et sur tous les Canadiens pour se rallier à cette cause et pour que nous prenions tous un virage collectif vers cet avenir où chacun a un foyer où il peut vivre dans la paix, la dignité et la sécurité.

# Annexe • Matériaux supplémentaires

- 
- Guide du groupe de discussion
  - Enquête pour les organisations travaillant avec des personnes ayant une expérience vécue

# Matériels d'engagement

## Guide du groupe de discussion

Cette page donne un aperçu des questions posées lors des groupes de discussion. Notez que les groupes de discussion étaient «semi-structurés», ce qui signifie que les animateurs ont permis aux participants d'introduire des questions qui n'étaient pas incluses et ont suivi les thèmes soulevés par les participants.

### Ce que le R2AH signifie pour vous

1. Présentez-vous. Qu'est-ce qui vous amène à cette conversation sur le logement?
2. Qu'est-ce que cela signifie pour vous lorsque vous entendez que le Canada a reconnu qu'un logement suffisant est un droit humain fondamental?
  - a) Que signifie pour vous le fait d'avoir le droit à un logement suffisant?
  - b) En pensant à vos expériences actuelles et passées en matière de logement, pensez-vous que votre droit à un logement suffisant a été respecté et honoré dans ce pays?
    - i. Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous nous donner un ou deux exemples de cas où votre droit à un logement suffisant vous a été retiré ou n'a pas été protégé?

- ii. Dans l'affirmative, pourriez-vous nous parler de ce que vous ressentez lorsque votre droit à un logement suffisant est maintenu et respecté? Quels sont les exemples de choses qui ont contribué à protéger votre droit?
- c) D'après votre expérience, quels sont les obstacles qui empêchent les gens de bénéficier du droit garanti à un logement suffisant?
- d) En quoi la reconnaissance du droit à un logement suffisant dans la loi pourrait-elle changer les choses pour les personnes confrontées à des problèmes de logement?

### Un pas vers l'avenir

Faisons un pas vers l'avenir — vers une époque où le Canada s'acquitte pleinement de ses obligations en matière de réalisation progressive du droit à un logement suffisant, de sorte que le droit de tous les Canadiens à un logement suffisant soit respecté (ou maintenu). Voyez cela comme une grande transformation.

3. Dans cet avenir, où le droit à un logement suffisant sera pleinement réalisé pour tous les Canadiens, qu'espérez-vous voir changer dans votre vie (ou dans celle des autres)? Qu'est-ce qui changerait?
4. Dans cet avenir, comment les attitudes des gens pourraient-elles être différentes (par exemple, envers le logement, les personnes qui ont des problèmes de logement)?
5. Dans cet avenir, que pourraient faire différemment les décideurs (par exemple, les gouvernements)?

### Atteindre notre vision

Maintenant, réfléchissons à la manière dont nous pourrions parvenir à cette vision future que vous avez décrite. Quels changements faudrait-il opérer pour réaliser cette vision du droit à un logement suffisant?

6. Que devraient faire les décideurs (par exemple, les gouvernements) aujourd'hui pour nous faire avancer vers ce futur (par exemple, les lois que vous aimeriez voir créées, les nouvelles réglementations, les nouveaux financements, l'aide directe aux personnes dont les droits, ont été violés, etc.)
7. Comment les autres membres de la communauté (par exemple, les organisations, les employeurs, les propriétaires, les particuliers) pourraient-ils participer au maintien de ce droit?
8. Quel rôle vous voyez-vous jouer dans la réalisation de cet avenir?
  - a) Qu'est-ce qui vous aiderait à jouer votre rôle?
9. Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour aider les différents «acteurs» du système (par exemple, les gouvernements locaux, les gouvernements provinciaux/territoriaux, les organisations non gouvernementales et autres) à travailler ensemble pour réaliser cette vision commune du droit à un logement suffisant pour tous?

### Clôture

10. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager avec nous au sujet du droit à un logement suffisant au Canada?
11. Seriez-vous prêt à participer à d'autres conversations dans le cadre de ce projet?
12. Avez-vous des questions à nous poser?

## Enquête pour les organisations travaillant avec des personnes ayant une expérience vécue

Cette page donne un aperçu des questions posées dans le cadre de l'enquête aux organisations travaillant avec des personnes ayant une expérience vécue.

### Partie 1 : Votre organisation

1. Sélectionnez votre langue (anglais ou français)
2. Votre nom
3. Votre adresse électronique
4. Votre organisation ou affiliation
5. Votre position ou rôle au sein de votre organisation
6. Qu'est-ce qui décrit le mieux la ou les principales fonctions de votre organisation?
  - Opérateur de logements (y compris logements abordables, logements supervisés, logements de transition, logements d'urgence)
  - Promoteur de logements
  - Fournisseur de services de soutien
  - Défense des intérêts ou organisation communautaire
  - Recherche
  - Autre (veuillez préciser)
7. Lequel décrit le mieux votre rôle?
  - Personnel de première ligne (travaillant directement avec les personnes que vous servez)
  - Gestion ou direction de l'organisation
  - Personnel administratif
  - Personnel de communication
  - Chercheur ou travailleur pair
  - Éducateur ou formateur
  - Autre (veuillez préciser)
8. Quelle est la portée géographique de votre organisation?
9. Quels groupes de population votre organisation dessert-elle? Veuillez indiquer le ou les principaux groupes de population desservis par votre organisation, le cas échéant.
  - Personnes sans domicile fixe
  - Les peuples autochtones
  - Santé mentale et toxicomanie
  - Nouveaux arrivants
  - Réfugiés et demandeurs d'asile
  - Groupes racialisés
  - Personnes handicapées, y compris celles qui ont besoin de soutien pour vivre chez elles
  - Personnes âgées
  - Jeunes
  - Anciens combattants
  - Femmes et enfants fuyant la violence domestique
  - les parents isolés
  - Aidants familiaux
  - 2SLGBTQIA
  - Personnes ayant affaire au système de justice pénale
  - Personnes ou familles à revenu faible ou modeste
  - Autres (veuillez préciser)
10. Lequel de ces groupes de population, le cas échéant, vous identifiez-vous personnellement comme faisant partie?
11. Comment décririez-vous le(s) rôle(s) et les activités principales de votre organisation en matière de logement?
  - Recherche
  - Défense des droits ou organisation communautaire
  - Fournisseur de logements, exploitant ou gestionnaire immobilier
  - Fournisseur de soutien ou de services
  - Consultation
  - Éducation
  - Autre (veuillez préciser)

## Partie 2 : Imaginer et réaliser le droit à un logement suffisant

12. Quels sont les principaux obstacles au droit à un logement suffisant auxquels sont confrontées les personnes que vous servez? Remplissez la matrice ci-dessous. Nous vous proposons les «7 critères du droit à un logement suffisant» (ONU-Habitat) comme point de départ. (Obstacle important, obstacle, un peu d'obstacle, pas d'obstacle, ne sait pas)
- Sécurité juridique de l'occupation (protection juridique contre l'expulsion forcée, le harcèlement ou d'autres menaces)
  - Disponibilité des services et des matériaux (eau potable, assainissement, énergie, chauffage, éclairage, stockage des aliments, élimination des déchets).
  - Abordabilité (lorsque le coût menace la jouissance d'autres droits de l'homme).
  - Habitabilité (sécurité physique, espace adéquat, protection contre les intempéries et les risques sanitaires)
  - Accessibilité (prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées et des groupes marginalisés)
  - Localisation (accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation, à la garde d'enfants, aux équipements sociaux)
  - Adéquation culturelle (respect et prise en compte de l'expression de l'identité culturelle)
  - Autres (veuillez préciser)
13. Pour les caractéristiques que vous avez indiquées comme étant un «obstacle important», dites-nous un peu plus sur la façon dont cet obstacle se manifeste pour les personnes que vous servez (p. ex. avez-vous des exemples de circonstances ou d'expériences communes que les gens vous ont décrites).
14. En quoi un monde où ce droit est protégé serait-il différent de ce que nous connaissons aujourd'hui au Canada? Énumérez les cinq principales différences que vous envisagez. (Pensez à : comment les gouvernements, la communauté, les personnes ayant une expérience vécue, les organisations et autres se comporteraient différemment, ou comment les résultats et les expériences pour les gens seraient différents de ce qu'ils sont maintenant). [5 champs libres]
15. Quels sont les «grands sauts» nécessaires pour réaliser cette vision du droit à un logement suffisant pour tous au Canada? (Réfléchissez : Qu'est-ce qui doit changer? De quoi devons-nous nous défaire? Qu'est-ce qui doit être développé ou entretenu? Pensez à des choses comme les politiques, les lois, les mentalités, les ressources ou les relations).
16. Qu'est-ce qui fonctionne bien aujourd'hui et que nous voudrions continuer à faire ou faire davantage pour soutenir le droit à un logement suffisant au Canada?

### Partie 3 : Le rôle du gouvernement

17. Une recherche antérieure du Conseil national du logement a mis en évidence les responsabilités suivantes du gouvernement fédéral. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous pensez que le Canada s'acquitte de ces responsabilités. [matrice de choix multiples : en tête de file avec d'excellents progrès; fait de bons progrès; fait quelques progrès; ne fait pas de progrès visibles].
- Assurer l'engagement significatif des détenteurs de droits à tous les niveaux de gouvernement, dans un dialogue continu, afin d'identifier et de répondre à leur situation (par exemple, les violations de leur droit à un logement suffisant).
  - Identifier et donner la priorité à ceux qui sont le plus dans le besoin ou dans des circonstances extrêmes ou vulnérables.
  - S'attaquer à la discrimination systémique sous-jacente, à la colonisation et aux inégalités socio-économiques.
  - Adopter une approche globale pour aborder le droit à un logement suffisant en écoutant les diverses perspectives à travers le Canada.
  - Assurer l'accès à la justice et la responsabilisation dans tous les aspects du logement et à tous les niveaux de gouvernement.
  - Exercer un leadership national pour répartir les responsabilités et assurer la coopération de tous les ordres de gouvernement, notamment par le biais du financement et des accords intergouvernementaux.
- S'assurer que le gouvernement alloue un maximum de ressources disponibles, y compris toutes les méthodes de taxation appropriées, pour atteindre le droit à un logement suffisant pour tous.
  - Assurer un suivi et une évaluation indépendants des progrès réalisés.
  - Veiller à ce que tous les moyens appropriés, y compris les mesures réglementaires et législatives, soient mis en œuvre pour que les investissements et les actions des acteurs privés et à but non lucratif contribuent au droit à un logement convenable et n'y portent pas atteinte (par exemple, réglementer les acteurs privés).
  - Assurer une dimension transmatrice aux politiques et aux programmes afin de réaliser le droit au logement dans les plus brefs délais.
  - Éviter toute action conduisant directement ou indirectement à un recul du droit au logement au Canada, sauf en cas de nécessité absolue en période de crise, en prenant des dispositions pour que les groupes vulnérables ne soient pas affectés.
  - S'engager de bonne foi dans la mise en œuvre des recommandations des organes de traités.
18. La Loi sur la stratégie nationale de l'habitation oblige le gouvernement fédéral à élaborer et à maintenir une stratégie nationale du logement qui améliore l'abordabilité et l'accessibilité des logements, en particulier pour les populations les plus vulnérables du Canada. À votre avis, comment les programmes du CNL répondent-ils aux normes de conformité (sécurité d'occupation légale, abordabilité, habitabilité, disponibilité des services et des matériaux, accessibilité, emplacement et conformité culturelle) pour les personnes les plus vulnérables?
- Les programmes du CNL répondent à toutes les normes.
  - Les programmes du CNL répondent partiellement à toutes les normes.
  - Les programmes du CNL ne répondent pas à toutes les normes.
  - Pas certain

19. Le maintien du droit à un logement suffisant nécessite un large éventail d'actions et d'interventions. Quels sont les cinq principaux rôles ou actions que vous aimeriez voir le gouvernement fédéral assumer pour maintenir le droit au logement au Canada?

*Élaboration et financement de programmes*

- Aligner les politiques canadiennes sur les obligations internes en matière de droits de la personne.
- Fournir des fonds pour la construction ou l'entretien de logements
- Fournir des fonds pour soutenir le droit au logement au-delà des briques et du mortier.
- Introduire des réglementations pour les promoteurs et les acteurs financiers afin de s'assurer qu'ils ne créent pas un mouvement de recul par rapport au droit au logement (par exemple, en s'attaquant à la financiarisation du logement)
- Entreprendre une collecte de données et un suivi plus robuste concernant le logement et les lacunes des programmes.
- Soutenir les processus indépendants de suivi et d'évaluation

*Coordination des politiques et gestion des parties prenantes*

- Faciliter l'alignement des politiques entre les différents niveaux de gouvernement afin de coordonner les efforts.
- Agir en tant que bâtisseur ou facilitateur de consensus pour rassembler davantage de groupes afin de maintenir le droit au logement.

**Leadership**

- Agir pour responsabiliser les autres niveaux de gouvernement
- Agir pour responsabiliser les promoteurs et les propriétaires.
- Diffusion des connaissances sur les innovations et les meilleures pratiques
- Éducation et sensibilisation

**Travailler avec une personne ayant une expérience vécue (PEV)**

- Fournir aux personnes qui cherchent des recours pour des violations de leurs droits un moyen de revendiquer le droit au logement (par exemple, l'accès à la justice).
- S'engager avec les détenteurs de droits pour s'assurer que les politiques soutiennent leur situation et leur dignité.
- Autre (veuillez préciser)

20. Quelles sont les trois principales mesures IMMÉDIATES que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour garantir le droit à un logement suffisant au Canada (p. ex., mettre en œuvre une politique ou un règlement spécifique, publier un plan d'action, consacrer des ressources, etc.) [3 champs ouverts].

21. Quelles sont les trois principales mesures à plus LONG TERME que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour assurer le droit à un logement suffisant au Canada (p. ex. changer son orientation, faire appel à des membres de l'équipe ou à des ressources spécifiques, mettre en œuvre une politique, etc.) [3 champs ouverts].

22. L'une des recommandations des recherches antérieures du CNL est que le gouvernement fédéral devrait exercer un leadership national pour assurer une plus grande harmonisation, collaboration et coopération entre les juridictions et tous les niveaux de gouvernement (y compris par le biais du financement et des accords intergouvernementaux). Dans quelle mesure croyez-vous que les autres paliers de gouvernement sont actuellement alignés sur l'engagement du Canada envers le droit à un logement suffisant? [matrice de choix multiples] (très alignés; alignés; quelque peu alignés; pas alignés; pas sûrs)
- Votre administration municipale ou régionale locale
  - Votre gouvernement provincial ou territorial
23. En fonction de votre réponse à la question précédente, pouvez-vous nous faire part de mesures ou d'actions que les gouvernements locaux, régionaux, provinciaux ou territoriaux pourraient prendre pour s'aligner sur l'engagement du Canada à garantir le droit à un logement suffisant? [6 champs ouverts]

Section 1 : Mesures prises par les gouvernements locaux ou régionaux

- Action 1 : champ libre
- Action 2 : champ libre
- Action 3 : champ libre

Section 2 : Démarches auprès des gouvernements provinciaux ou territoriaux

- Action 1 : champ libre
- Action 2 : champ libre
- Action 3 : champ libre

24. Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour favoriser une collaboration accrue entre les gouvernements, les secteurs du logement et de l'itinérance et d'autres intervenants afin de promouvoir un engagement et une responsabilité partagés à l'égard du droit à un logement suffisant au Canada?

#### Partie 4 : S'engager avec des experts en vie

25. Sandra Liebenberg, avocate spécialisée en droits de la personne, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le logement et la Loi sur la stratégie nationale de l'habitation du Canada conviennent que «la participation est essentielle aux stratégies de logement fondées sur les droits de la personne parce qu'elle remet en question l'exclusion et le silence». Liebenberg note que «l'engagement envers une approche dialogique et participative fondée sur les droits, tel qu'adopté par la LNH, ne doit pas être confondu avec une simple consultation ou d'autres processus participatifs», et que «l'engagement significatif avec les communautés revendicatrices de droits» est de la plus haute importance. D'après votre expérience de travail avec les personnes qui ont connu des problèmes de logement, à quoi pourrait ressembler un «engagement significatif» autour des politiques et des lois entre le gouvernement fédéral et les personnes ayant une expérience vécue? Considérez la fréquence et le format de l'engagement, des suivis, des mises à jour des progrès, etc.
26. D'après votre expérience, qu'est-ce qui est nécessaire pour soutenir l'engagement et la participation significatifs et continus des experts du vécu dans l'élaboration du droit à un logement suffisant au Canada?

#### Partie 5 : Prochaines étapes

27. Après avoir réfléchi au rôle du gouvernement fédéral, quels rôles peuvent jouer des organisations comme la vôtre pour soutenir le droit à un logement suffisant au Canada?
28. Nous espérons parler avec des personnes ayant une expérience vécue sur le sujet du droit à un logement suffisant. Votre organisation serait-elle prête à nous recommander des personnes ayant une expérience vécue (experts du vécu) pour participer à un groupe de discussion sur le thème du droit au logement suffisant? [choix multiple]
- Oui, veuillez faire un suivi avec moi.
  - Non, pas pour le moment.
29. Pouvons-nous utiliser vos coordonnées pour faire un suivi avec vous si nous avons des questions sur vos réponses à l'enquête?
- Oui
  - Non
30. Veuillez cocher les cases ci-dessous si vous souhaitez : (sélectionnez autant de cases que nécessaire)
- Recevoir des mises à jour de cette initiative, principalement des documents résumant nos résultats.
  - être inclus dans les invitations à de futurs événements de participation (par exemple, des enquêtes, des entretiens, des groupes de discussion ou des ateliers) liés à cette initiative
  - être mentionné dans la section «remerciements» de notre rapport, en tant que participant à l'enquête
  - voir le nom de votre organisation mentionné dans la section «remerciements» de notre rapport, en tant que participant à l'enquête.

31. Avez-vous des rapports facilement disponibles qui illustrent les obstacles auxquels les gens sont confrontés et qui les empêchent de trouver ou de conserver un logement suffisant? Si oui, veuillez partager le(s) lien(s) vers ce(s) document(s).
32. Avez-vous des questions à nous poser ou y a-t-il autre chose que vous aimeriez partager avec nous?



---

*Il s'agit d'un rapport provisoire sur ce que nous avons entendu jusqu'à présent de l'initiative **Co-Créer le droit à un logement suffisant au Canada**. Ce rapport a été préparé pour le Conseil national du logement par SHS Consulting et SHIFT Collaborative.*

